



**PROGRAMME DE FORMATION
CAUE DE L'AIN**

PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Connaître et agir sur le patrimoine bâti
mardi 12 février 2019 et mardi 12 mars 2019

L'invention du patrimoine culturel commun, de Prosper Mérimée à l'Unesco

Alain Marinos, Architecte-urbaniste, Enseignant,
Inspecteur général des patrimoines honoraire

«PATRIMOINE CULTUREL»



« Valeur »
« Racine »
« Identité »
« Héritage »

...



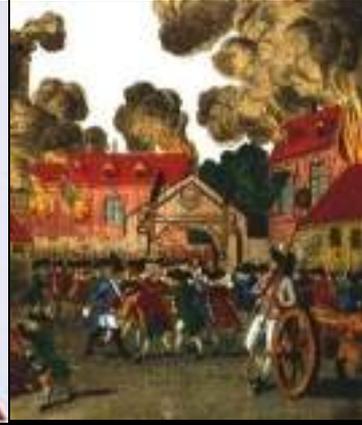
« Protection »
« Servitude »
« Sauvegarde »
« Contrainte »

...

**Comment
en est-on arrivé là ?**

1789

Confiscation des biens nationaux
Patrimoine commun de la nation



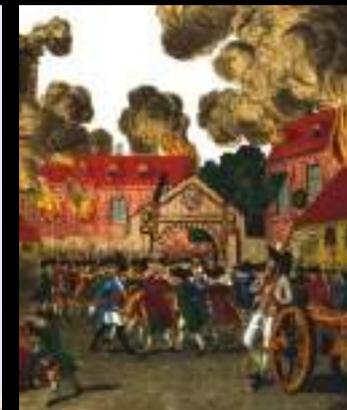
**« Il faut arrêter le marteau qui mutile le pays.
Une loi suffirait.**

Qu'on la fasse ! »

Victor Hugo 1837

1789

Confiscation des biens nationaux
Patrimoine commun de la nation



1840

Première liste de 1034 monuments historiques

30/03/1887

Première loi de protection des monuments historiques

1893

Premier recrutement des architectes
des monuments historiques
Cours de Chaillot

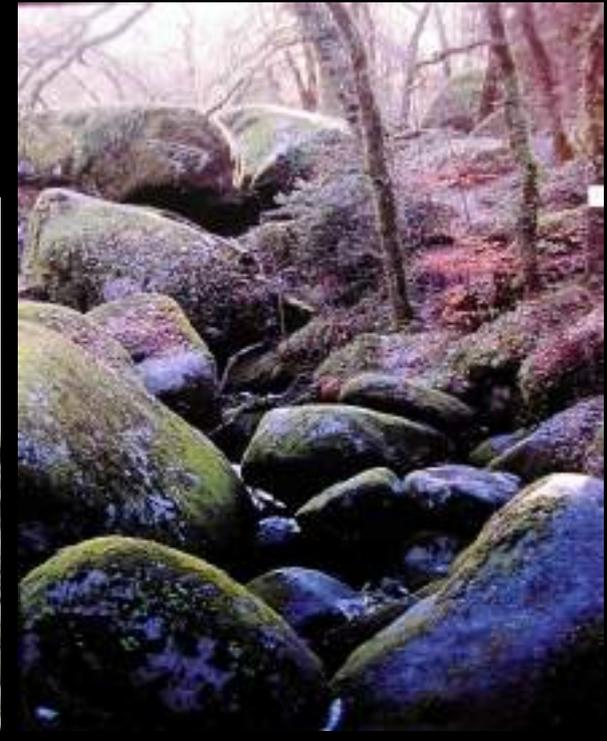
31/12/1913

Loi de protection des monuments historiques
aujourd'hui en vigueur



21/04/1906

Loi de protection des monuments naturels



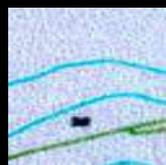
02/05/1930

Loi de protection des sites



25/02/1943 validée en **1946**

Loi instituant les abords
de monuments historiques
(cercle de 500m. de rayon)



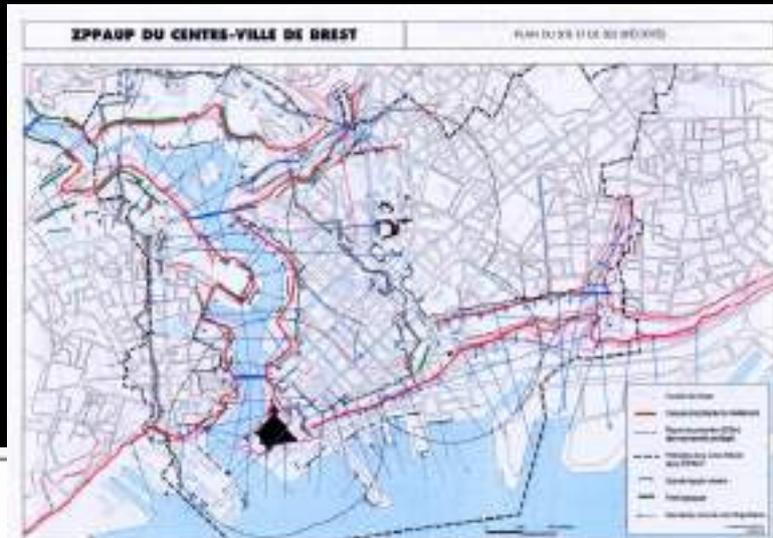
21/02/1946

Décret créant les agences
bâtiments de France dirigées par les
architectes des bâtiments de France



08/01/1993

Loi "paysage" instituant les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)



La zone de protection du patrimoine au feu de la concertation

Une règle nouvelle pour la ville

Duclé-France
16 mai 1994

La Ville change la règle du jeu de l'urbanisme: fini le sacro-saint rayon de 500 m autour des monuments classés. Ce sont bientôt les directives de la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), qui définiront ce que l'on peut faire ou ne peut pas faire en matière d'urbanisme dans les différents secteurs de la ville.

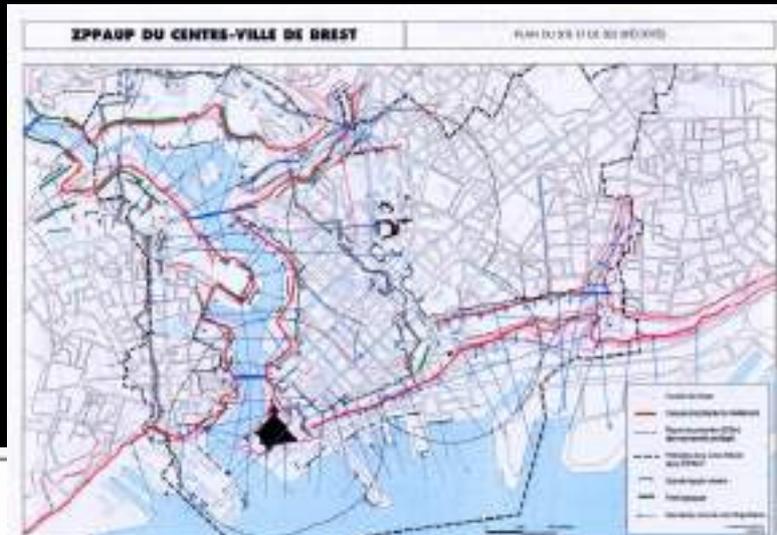


Plus des deux années de travail, produit par Bernard Lédécote l'architecte urbaniste, architecte, et des services techniques de la



12/07/2010

Loi "portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2 créant les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)



La zone de protection du patrimoine au feu de la concertation

Une règle nouvelle pour la ville

Ducl-Paris
16 mai 1994

La Ville change la règle du jeu de l'urbanisme: fini le sacro-saint rayon de 500 m autour des monuments classés. Ce sont bientôt les directives de la ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), qui définiront ce que l'on peut faire ou ne peut pas faire en matière d'urbanisme dans les différents secteurs de la ville.



Fruit des deux années de travail, produit par Bernard Lédécote l'architecte urbaniste, architecte, et des services techniques de la



<p>MH 1887 1913</p>		<p>44 500 Monuments historiques 15 200 Classés 29 300 inscrits</p>	
<p>Sites 1906 1930</p>		<p>7900 Sites : (2.760.000 ha.) 2800 classés (960.000 ha.) 5100 inscrits (1.800.000 ha.)</p>	
<p>Abords 1943</p>		<p>44 500 Abords de monuments historiques</p>	
<p>Secteurs sauvegardés 1962</p>		<p>110 Secteurs sauvegardés 80 approuvés 30 à l'étude</p>	<p>2017</p>
<p>ZPPAUP AVAP 1983 1993 2010</p>		<p>1050 ZPPAUP et AVAP 700 créées 350 à l'étude</p>	<p>Transformés en Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)</p>

1887/1913

Monuments Historiques (MH)

1906/1930

Sites

1943

Abords de MH

1962

Secteurs sauvegardés

1983

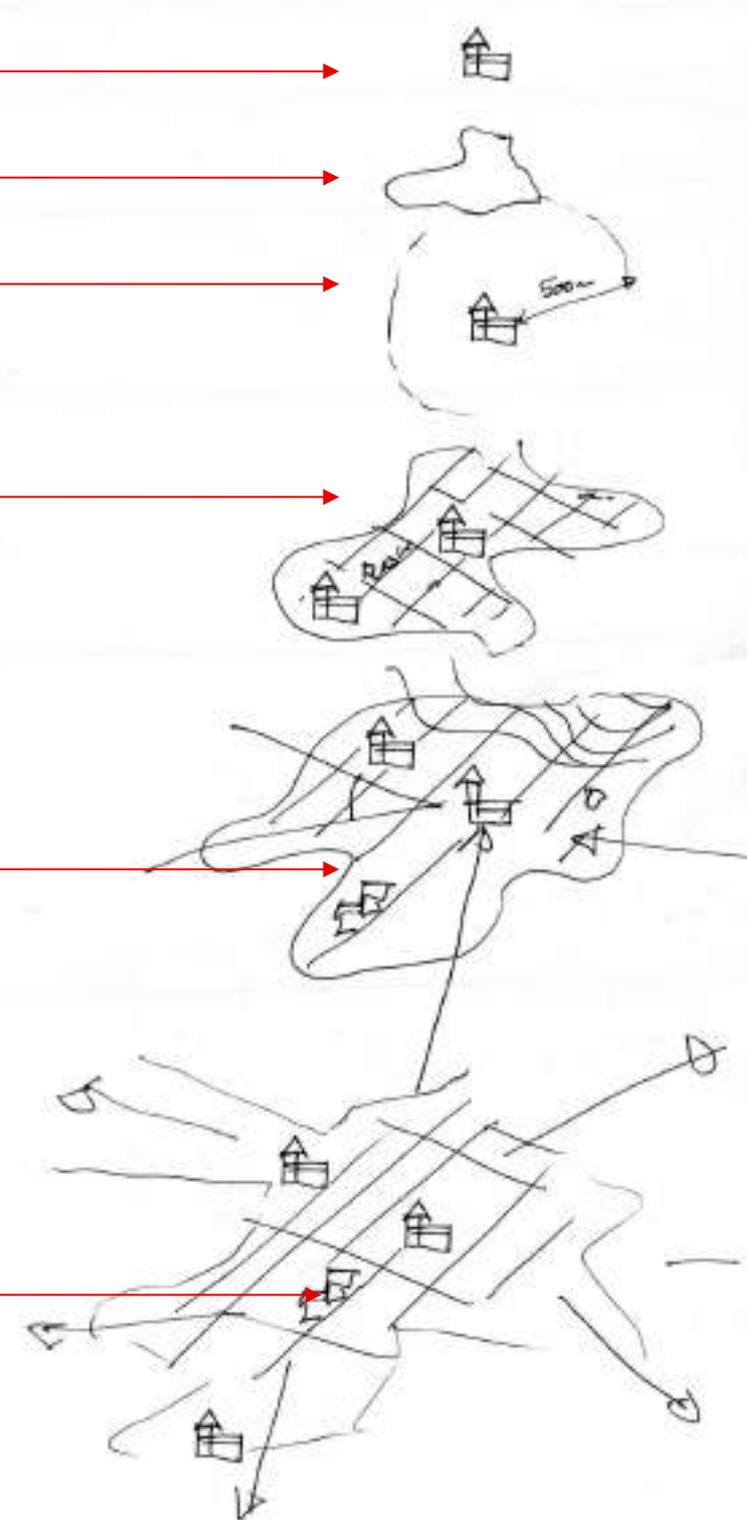
Zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU)

1993

Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

2010

Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP)





MONUMENTS HISTORIQUES (MH)

En 1998: environ 39.000 MH protégés

En 2018: plus de 44.500 MH protégés

Environ 1/3 classés et 2/3 inscrits

Nombre d'arrêtés de protection au titre des monuments historiques

1998 473	1999 427	2000 476	2001 484	2002 491	2003 412	2004 379	2005 380	2006 482	2007 449	2008 323	2009 402	2010 312	2011 370	2012 399
2013 360	2014 336	2015	2016	2017										



ZONES DE PROTECTION du PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN et PAYSAGER (ZPPAUP), AIRES de mise en VALEUR de l'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) devenues PLAN de VALORISATION de l'ARCHITECTURE et du PATRIMOINE (PVAP)

En 1998 : environ 290 ZPPAUP créées

En 2018 : environ 800 ZPPAUP/AVAP-PVAP créées



MH ?
ou pas ?

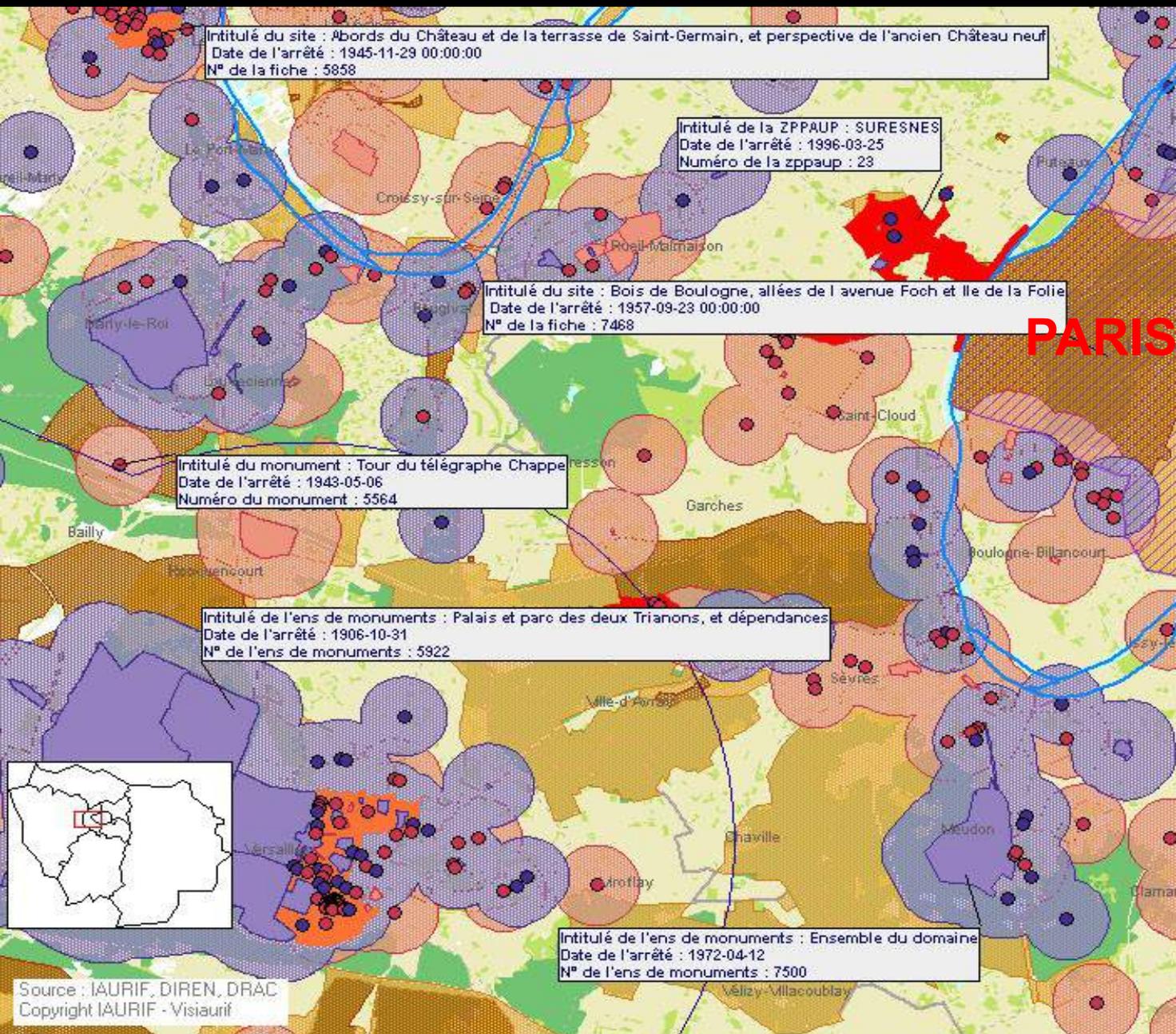
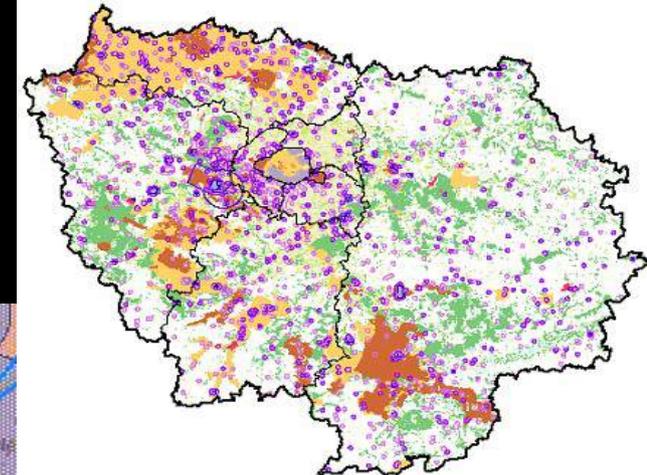




MH ?
ou pas ?

Extrait du plan des protections Paris et la région I-de-Fr

Plan de l'ouest Parisien : entre Paris à droite, Saint Germain et Versailles à gauche



Intitulé du site : Abords du Château et de la terrasse de Saint-Germain, et perspective de l'ancien Château neuf
Date de l'arrêté : 1945-11-29 00:00:00
N° de la fiche : 5858

Intitulé de la ZPPAUP : SURESNES
Date de l'arrêté : 1996-03-25
Numéro de la zppaup : 23

Intitulé du site : Bois de Boulogne, allées de l'avenue Foch et Ile de la Folie
Date de l'arrêté : 1957-09-23 00:00:00
N° de la fiche : 7468

Intitulé du monument : Tour du télégraphe Chappe
Date de l'arrêté : 1943-05-06
Numéro du monument : 5564

Intitulé de l'ens de monuments : Palais et parc des deux Trianons, et dépendances
Date de l'arrêté : 1906-10-31
N° de l'ens de monuments : 5922

Intitulé de l'ens de monuments : Ensemble du domaine
Date de l'arrêté : 1972-04-12
N° de l'ens de monuments : 7500

Le MOS en 5 postes

- Bois
- Autre Rural
- Eau
- Urbain non construit
- Urbain construit

Les sites

- Inscrit
- Classé

Zone de protection des monuments inscrits

Zone de protection des monuments classés

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain

- ZPPAUP
- Secteur sauvegardé

Les monuments : ensembles monumentaux

- Inscrit
- Classé

Les monuments : ponctuels

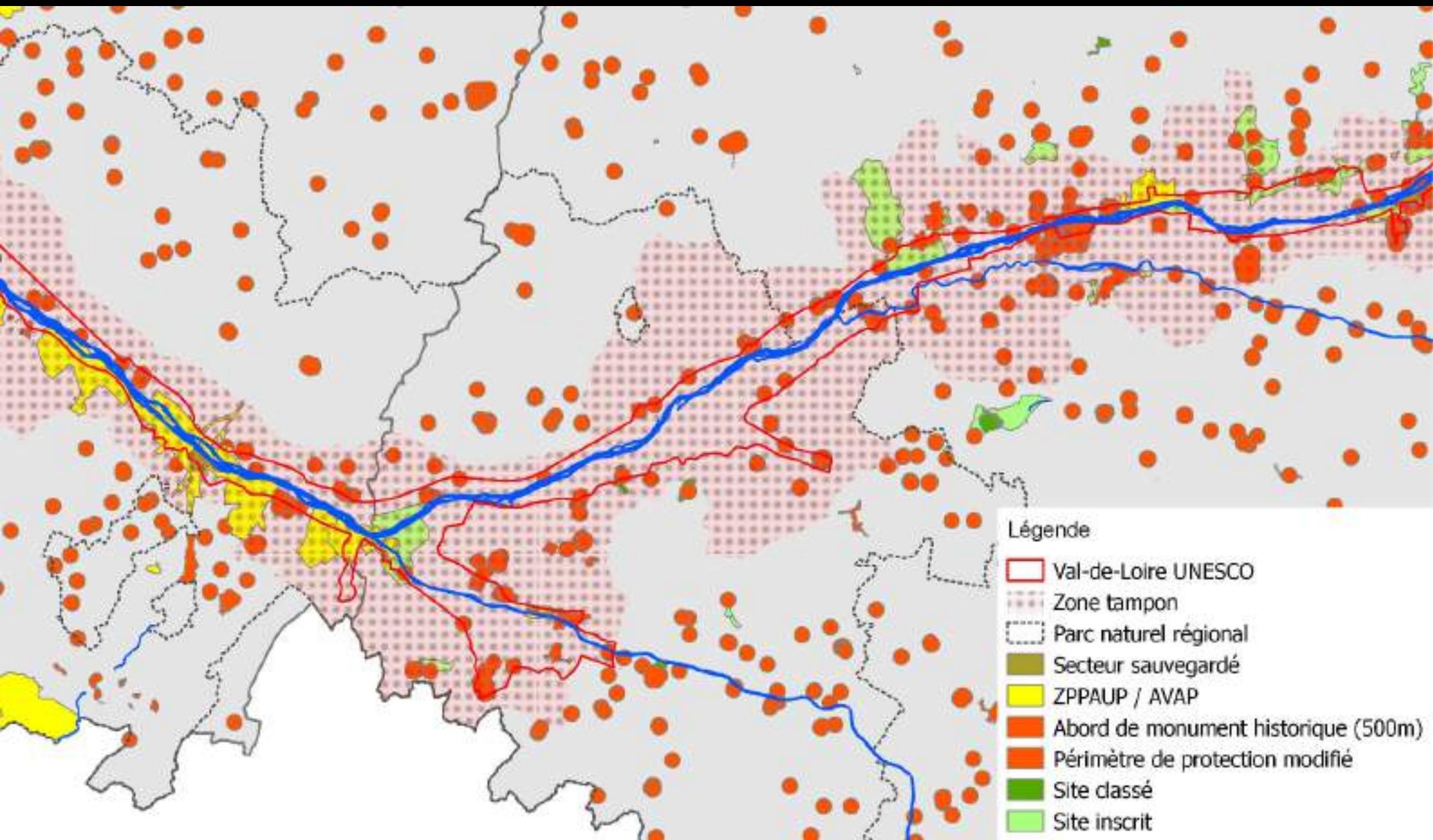
- Inscrit
- Classé

Monuments historiques de Paris

- Protection particulière (Versailles)

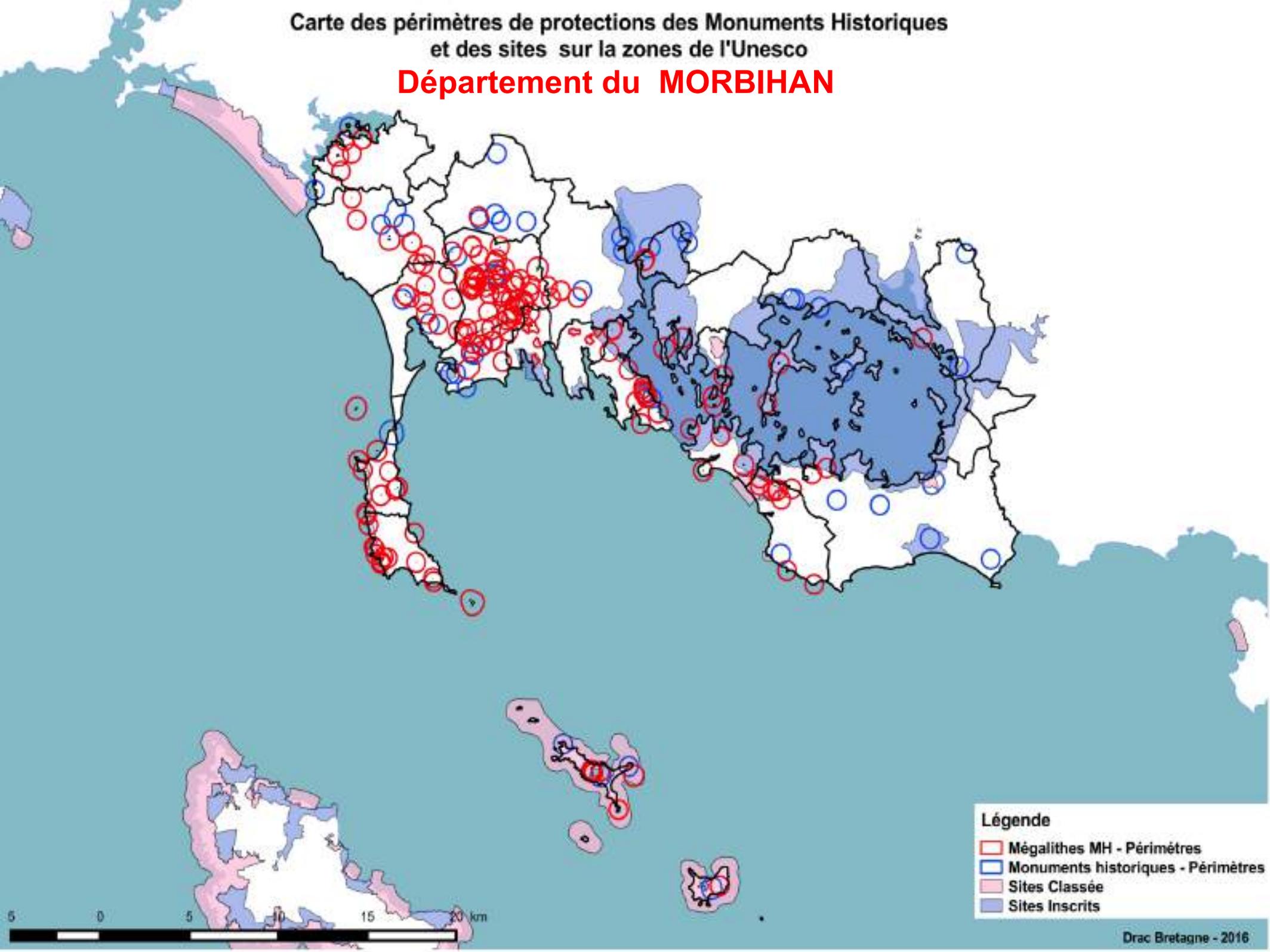
800 m

VAL-DE-LOIRE entre Angers et Tours



Carte des périmètres de protections des Monuments Historiques
et des sites sur la zones de l'Unesco

Département du MORBIHAN



liberté partage protection
 création artistes œuvres numérique
PROJET DE LOI soutien innovation
 Liberté de création, architecture
 et patrimoine diversité
 république créateurs futur
 expression reconnaissance
 solidarité



MARDI 1er MARS 2016

**Le Sénat adopte, en première lecture,
 le projet de loi relatif à la liberté de la création,
 à l'architecture et au patrimoine**



174
POUR

30
CONTRE

32h52
de débat
en séance publique

464 
amendements
examinés

117 
amendements
adoptés



ARCHITECTURE

Patrimoine : des maires socialistes montent au front contre le projet de loi Pellerin

L'Etat envisage de céder aux villes l'essentiel de la sauvegarde des quartiers historiques.

Par Florence Evin - Publié le 10 juillet 2015 à 04h18 - Mis à jour le 10 juillet 2015 à 10h05

MAIRE info

Le Sénat veut
renforcer la protection
du patrimoine



Édition du 9 février 2016

LE COURRIER
des maires et des élus locaux
URBANISME / PROTECTION DU PATRIMOINE

13/07/2015

Patrimoine : les 5 dispositions du projet de loi Pellerin impactant les collectivités

association nationale
villes et pays d'art et d'histoire
villes à secteurs sauvegardés
et protégés

ADRESSE : À MONSIEUR François HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
À MONSIEUR Manuel VALLS, PREMIER MINISTRE

Le patrimoine est notre avenir !

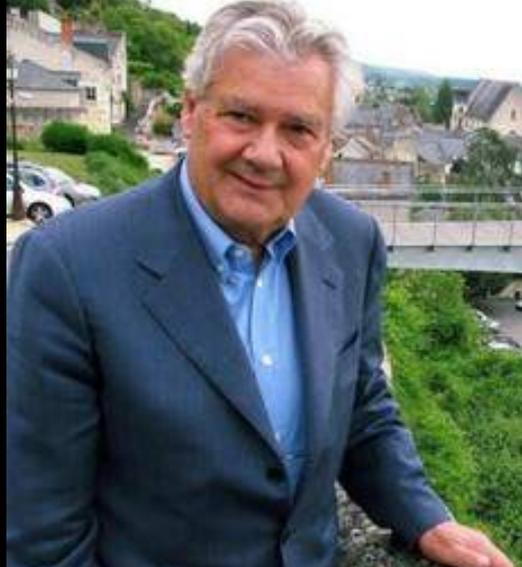
Sa préservation est menacée par le projet de loi adopté
par l'Assemblée nationale en première lecture



ARCHITECTURE

La future « Cité historique » inquiète les défenseurs du patrimoine

Les ténors socialistes, dont l'ancien ministre de la culture Jack Lang, défendent la place de l'Etat dans les instances locales.





Photographie : Claude Truong Ngoc

YVES DAUGE,
ancien sénateur-maire de Chinon (Indre-et-Loire)

AU CHEVET DES QUARTIERS HISTORIQUES DES VILLES EN DÉSHÉRENCE

mercredi 05.10.2016 - 18:30 - Amphi Huet
60 Bd de la Vilette - Paris 19^{ème}

Dans le cadre de la loi "CAP", Malignon a confié à l'ancien sénateur-maire de Chinon une mission en faveur de l'aménagement des villes petites et moyennes. Son futur plan sera testé dans trois régions. Yves Dauge dévoile les points phares de son rapport.

Le Premier Ministre

Paris, le 15 AVR. 2016

Monsieur le Président,

Yves Dauge

Un certain nombre de bourgs ou de villes moyennes voient leur patrimoine bâti et leurs espaces publics se dégrader, dans un contexte de faible dynamisme économique. Je souhaite donc que les nouveaux espaces protégés créés par le projet de loi relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) permettent de repenser la politique de développement, d'aménagement et de revitalisation de ces espaces urbains, dont certains quartiers historiques perdent leur attractivité, se vident et se dégradent.

Si la loi Malraux a permis de sauver et de préserver le patrimoine de nombreux centres anciens, c'est l'usage de ce patrimoine qui est désormais au cœur de l'enjeu d'attractivité de ces territoires, en favorisant la remise sur le marché de logements vacants et la réimplantation de commerces, en requalifiant les espaces publics et en redonnant une nouvelle vie aux ensembles monumentaux qui les structurent.

Il s'agit d'éviter que ces quartiers anciens ne soient laissés aux marges du développement économique ; il faut au contraire qu'ils soient des instruments de revitalisation des territoires, de mixité sociale et de lutte contre l'étalement urbain. Ces villes, petites et moyennes, sont en effet des éléments majeurs de l'armature urbaine de notre pays.

Si la restauration de ces quartiers patrimoniaux ne peut suffire à elle seule à stimuler le développement des territoires sur lesquels ils sont situés, la combinaison de différentes politiques publiques dans ces quartiers doit œuvrer à mettre en valeur les atouts et les opportunités économiques que ceux-ci recèlent, pour y attirer nouveaux habitants et nouvelles activités. Cette revalorisation des centres anciens est une étape incontournable dans la reconquête de l'égalité des territoires.

Monsieur Yves DAUGE
Président de l'Association des centres
culturels de rencontre (ACCR)
Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 PARIS



SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES.

Les anciens secteurs sauvegardés, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), les zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) et les zones de protection du patrimoine architectural et paysager (ZPPAUP)

Deviennent des sites patrimoniaux remarquables

2 plans de gestion possibles

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Un document d'urbanisme

Les PSMV des secteurs sauvegardés deviennent les PSMV des sites patrimoniaux remarquables

Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)

Une servitude d'utilité publique

Les règlements des anciennes AVAP, ZPPAU, ZPPAUP deviennent les règlements des sites patrimoniaux remarquables

Les 3 types de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti **aujourd'hui**



**Monuments historiques
et leurs abords
1913**



**Sites Naturels
1930**



**Sites patrimoniaux
1962 / 1983 / 2010 / 2016**



Les
**MONUMENTS
HISTORIQUES** sont à
l'origine du concept de
« Patrimoine commun
de la nation



Des espaces protégés en **MUTATION**



Nîmes

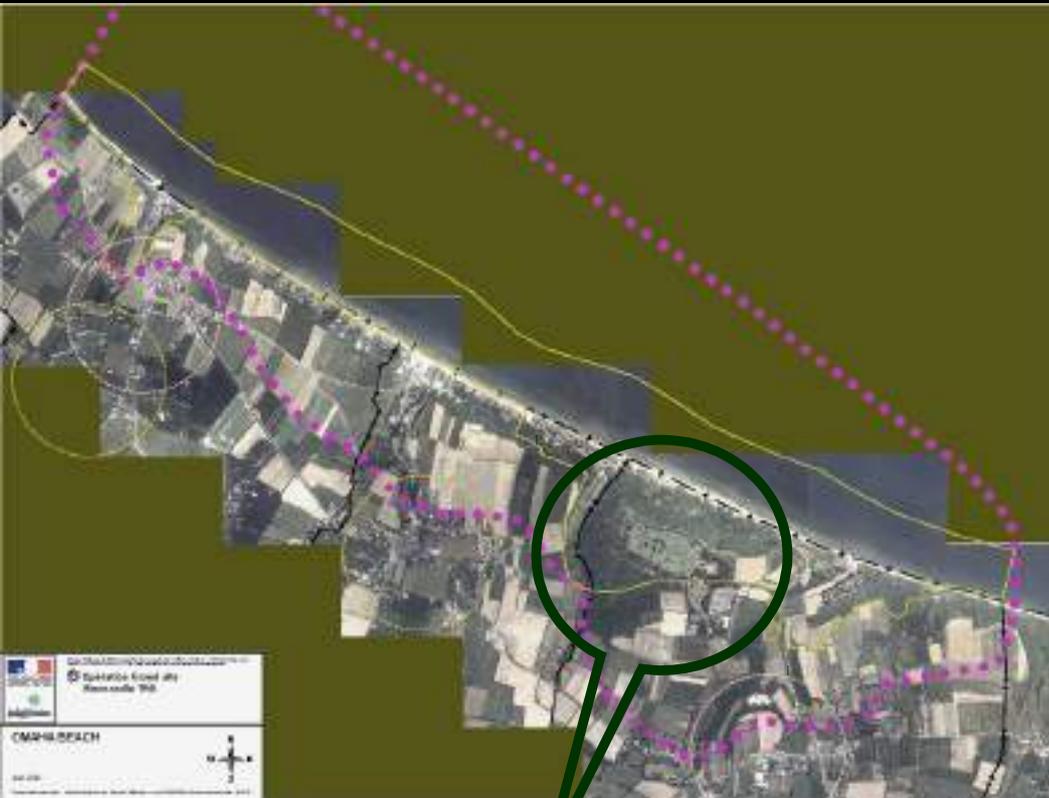


**Extension de
l'hôpital de
Château-Gontier**
Architecte:

Des espaces protégés en **REQUALIFICATION**



Parking en centre ville d'Alençon



④ VUE VERS LA MANCHE DEPUIS LE HALL PRINCIPAL
Echelle : Sans



⑤ VUE NORD DE LA MAQUETTE
Echelle : Sans



⑥ VUE SUD-EST DE LA MAQUETTE
Echelle : Sans

Centre d'interprétation
D'OMAHA
BEACH
(Calvados)

« La crise climatique est une crise de sens »

Une quarantaine de personnalités politiques et religieuses réunies à Paris lancent un « appel des consciences »

PARIS CLIMAT 2015



La cause est-elle déjà désespérée ? A quatre mois de la conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21), et alors que les négociations entre États restent difficiles, une quarantaine de personnalités venues du monde entier – des autorités religieuses et spirituelles principalement – étaient réunies, mardi 21 juillet, à Paris, à l'occasion d'un « sommet des consciences sur le climat ».

L'initiative de cette réunion inédite revient à Nicolas Hulot, sans illusions sur la capacité des États à s'entendre pour limiter le réchauffement de la planète. « *Compte tenu de l'inertie des négociations, il faut actionner les leviers de la conscience, du sens et de la spiritualité même si, dans un monde très matérialiste, ça n'aura pas la résonance que cela mérite*, a souligné l'envoyé spécial auprès du président de la République pour la protection de la planète. *On ne peut pas ignorer la dimension culturelle de notre crise.* »

« Orgueil démesuré »

Une conception reprise par le chef de l'État lors de son intervention pendant la matinée dans l'hémicycle du Conseil économique, social et environnemental (CESE). François Hollande a rapproché la crise climatique d'une « crise de sens ».



Le « sommet des consciences sur le climat », au Conseil économique, social et environnemental, à Paris, le 21 juillet. ETIENNE LAUREN/SWP

« 90 entreprises sont responsables de 60 % des émissions de gaz à effet de serre, il faut les mettre sous contrôle »

SUSAN GEORGE
fondatrice d'Attac

saïque insisté sur le fait que « l'océan est en train de mourir alors qu'il produit 80 % de l'oxygène de notre planète ». La fondatrice et présidente d'honneur d'Attac, Susan George, a également usé de chiffres : « 90 entreprises sont responsables de 60 % des émissions de gaz à effet de serre, il faut les mettre sous contrôle (...) ». « Seuls les mouvements de citoyens » sont, selon elle, en mesure de faire pression sur les États.

Un pari que n'est pas certain de réussir Nicolas Hulot. « A quoi tout cela va servir ? Je n'ai pas encore la réponse », reconnaissait l'écologiste en fin de journée. Why Do I Care (« Pourquoi je m'en préoccupe »), le texte de « l'appel des consciences » lancé par M. Hulot et les coorganisateur du sommet (le CESE, le groupe Bayard, FONG R20 – Regions of Climate Action –

Labels en France



1 / Villes et Pays d'Art et d'Histoire (VPAH)

1985 Création des Villes d'Art et d'Histoire

1987 Création des Pays d'Art et d'Histoire

A ce jour 170 Villes et Pays d'Art et d'Histoire



2 / Petites Cités de Caractère de France (PCC)

1975 Création des Petites Cités de Caractère de Bretagne

2007 Création des Petites Cités de Caractère de France

A ce jour 140 Petites Cités de Caractère



Le patrimoine culturel est considéré comme une ressource dans un processus de revitalisation des territoires et pas seulement comme un produit touristique. Une ressource nécessaire pour exister dans un environnement mondialisé, au delà des découpages administratifs : « *il nous faut des racines pour avoir des ailes* ».



Les nouveaux enjeux émergents des Villes et Pays d'Art et d'histoire (VPAH)

Extraits de 10 dossiers de candidature présentés devant le Conseil national des VPAH ces 3 dernières années ; pour une réflexion sur le partage de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales dans les domaines conjugués des patrimoines, de l'architecture, de la ville et des territoires.

4 villes : Pau, Metz, Strasbourg, Cognac

6 pays : Plaine-Commune, Épinal-Coeur des Vosges, Vézère-Ardoise, Vexin Français, Ile de Ré, Pyrénées Béarnaises





Photo et titre extraits du dossier « Pau, porte des Pyrénées ».

Le projet urbain et les nouveaux enjeux du XXI^e siècle



PAU Porte des Pyrénées

Livre 1

la diversité en héritage

1 - LA VALORISATION DU PATRIMOINE

La Ville de Pau développe une approche globale du projet urbain, intégrant les préoccupations du développement durable et la valorisation du patrimoine bâti et paysager. Cette conception donne les orientations d'un urbanisme conciliant patrimoine historique, naturel et bâti, et développement contemporain.

1.1 - La place croissante du patrimoine dans le projet urbain: du POS à la future AVAP (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine)

La prise de conscience patrimoniale

Les années 1980 marquent la reconquête du centre ville trop longtemps délaissé ou défiguré: la démolition en 1971 d'un hôtel particulier du XVII^e siècle ou la surélévation malencontreuse du Palais des Pyrénées sont quelques-unes des erreurs commises dans l'urgence des besoins à satisfaire. La nouvelle municipalité élue en 1971, sans négliger la périphérie, porte son attention sur la partie ancienne de la ville: l'opération « Pau ville moyenne » permet ainsi, avec l'aide de l'État, de rénover et restructurer les quartiers anciens les plus dévalorisés. L'avenue de la Gare et la Basse Ville, le ravin du Hédas, la place Reine Marguerite, ancienne halle du XVI^e siècle, et la réactivation du centre marquée par l'opération Bosquet en sont les réalisations les plus symboliques. Certaines rues commerçantes deviennent semi-piétonnes. Le secteur du château est alors entièrement interdit aux voitures. En 1993, la révision du POS de 1977 précise la nécessité de préserver et



INTRODUCTION

PLACER LE PATRIMOINE AU CŒUR DES PROJETS

2 UN PATRIMOINE PROTÉGÉ ET VALORISÉ CONSTRUIRE LA VILLE DE DEMAIN AVEC LE PATRIMOINE

LA VILLE DE STRASBOURG, CONSCIENTE DE L'ATOUT
 QU'ELLE REPRÉSENTE SON PATRIMOINE, S'ENGAGE POUR SA
 CONSERVATION ET SA VALORISATION. IL S'AGIT DE CONSTRUIRE
 LA VILLE DE DEMAIN AVEC LE PATRIMOINE, SANS LA
 MUSÉIFIER ET DE PERMETTRE À LA VILLE HISTORIQUE UN
 DÉVELOPPEMENT CONFORME À CELUI D'UNE MÉTROPOLE
 MODERNE, ATTRACTIVE, CRÉATIVE ET DURABLE.

2.1 POLITIQUE URBAINE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE DE PROTECTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE

Le projet urbain d'ambition globale, en lien avec le plan de
 développement, s'attache à protéger et valoriser le patrimoine
 par son maintien et sa mise en valeur.

La préservation et l'entretien, ainsi qu'un
 service de gestion et de suivi, sont
 essentiels.

Les documents d'urbanisme, qui planifient les
 actions de la ville, intègrent pleinement la conservation
 et la valorisation du patrimoine.

Chaque territoire, le plus de patrimoine et le plus de valeur (PREF)

La commune dispose de 110 000 m² de patrimoine et de 100
 monuments inscrits dans le patrimoine national et de 100
 monuments inscrits dans le patrimoine local. La commune
 dispose de 100 000 m² de patrimoine et de 100 monuments
 inscrits dans le patrimoine national et de 100 monuments
 inscrits dans le patrimoine local.

La commune dispose de 110 000 m² de patrimoine et de 100
 monuments inscrits dans le patrimoine national et de 100
 monuments inscrits dans le patrimoine local.

La commune dispose de 110 000 m² de patrimoine et de 100
 monuments inscrits dans le patrimoine national et de 100
 monuments inscrits dans le patrimoine local.

La commune dispose de 110 000 m² de patrimoine et de 100
 monuments inscrits dans le patrimoine national et de 100
 monuments inscrits dans le patrimoine local.



Le patrimoine est au cœur de la politique d'aménagement
 de la ville. La commune dispose de 110 000 m² de
 patrimoine et de 100 monuments inscrits dans le
 patrimoine national et de 100 monuments inscrits dans
 le patrimoine local.

Le patrimoine est au cœur de la politique d'aménagement
 de la ville. La commune dispose de 110 000 m² de
 patrimoine et de 100 monuments inscrits dans le
 patrimoine national et de 100 monuments inscrits dans
 le patrimoine local.

Le patrimoine est au cœur de la politique d'aménagement
 de la ville. La commune dispose de 110 000 m² de
 patrimoine et de 100 monuments inscrits dans le
 patrimoine national et de 100 monuments inscrits dans
 le patrimoine local.

Le patrimoine est au cœur de la politique d'aménagement
 de la ville. La commune dispose de 110 000 m² de
 patrimoine et de 100 monuments inscrits dans le
 patrimoine national et de 100 monuments inscrits dans
 le patrimoine local.

CANDIDATURE AU LABEL
 VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

COGNAC

Prologue Un site, une ville et des Hommes

Depuis plusieurs années, la volonté de la ville est de se donner les moyens d'être la propre actrice de son évolution. Cela se traduit par le lancement de démarches complémentaires (Plan local d'urbanisme, Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, Agenda 21) qui visent à protéger et à valoriser le cadre de vie. La ville entend mener à bien une politique urbaine qui prenne en compte les notions de développement durable et de patrimoine. Héritière d'éléments architecturaux et d'espaces naturels de qualité, Cognac souhaite en préserver la valeur et l'identité.



dessin d' **extension**

du **Pays d'art et d'histoire**

Vézère Ardoise*

→ L'extension du Pays d'art et d'histoire

→ Région Limousin



→ Département de la Corrèze



→ Pays d'art et d'histoire et son extension



Le label Pays d'art et d'histoire reconnaît l'identité d'un territoire sur la base de ses qualités patrimoniales et architecturales. C'est aussi un projet au service de ses habitants et de leur cadre de vie. Envisager l'avenir en s'appuyant sur le respect des richesses en matière d'urbanisme, de paysage et de culture s'inscrit pleinement dans la démarche de développement local et durable du territoire Vézère Ardoise.

Ce projet mérite le soutien et la mobilisation de tous.



Mme Bernadette Bourzai
Sénatrice de la Corrèze





Juin 2014

Parc naturel régional du Vexin français

"L'Homme au coeur des patrimoines, hier, aujourd'hui, demain" Devenir et évolution du Vexin français



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



1. LE PLAN LOCAL D'URBANISME : UN PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE

A la rencontre d'un territoire et d'un projet



Un Plan Local d'Urbanisme est la rencontre entre un territoire et un projet :

- un territoire dans toutes ses composantes géographiques, économiques, sociales, historiques, culturelles, patrimoniales
- un projet, traduction d'une volonté collective d'aménagement fondée sur des choix, des objectifs et sur un parti d'aménagement, de protection et de mise en valeur du territoire.

La commune de Santeuil fait partie du Parc Naturel Régional du Vexin français. Le PLU doit être compatible avec la Charte du PNR qui s'articule autour de trois axes majeurs :

- Maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines ;
- Promouvoir un développement agricole, touristique et économique durable, moteur d'une vie locale de qualité ;
- Mettre l'Homme au cœur d'un projet territorial innovant et exemplaire.

Conformément à la Charte du PNR du Vexin français, le PLU de Santeuil doit :

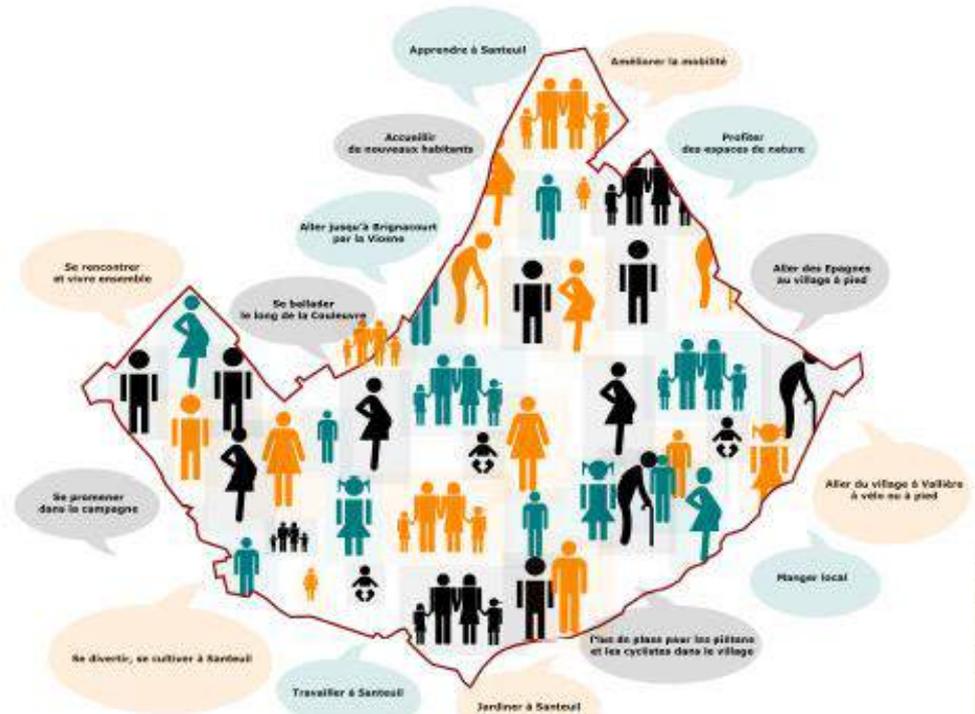
- protéger les terres agricoles et les espaces naturels,
- assurer la protection des éléments du patrimoine naturel, paysager, culturel et historique,
- maîtriser l'urbanisation en la contenant à la partie déjà urbanisée
- encadrer l'insertion urbaine et paysagère des constructions futures dans l'objectif de promouvoir des aménagements exemplaires
- prendre en compte les objectifs de mixité sociale dans la production de logements.

Une démarche collective d'aménagement



Un projet partagé avec les habitants

L'élaboration du PLU concerne l'ensemble des habitants de la commune. C'est pourquoi différentes modalités de concertation des habitants sont mises en place : panneaux d'information, registre en mairie, réunions publiques puis enquête publique. Les réunions publiques sont l'occasion pour les habitants d'exprimer leur point de vue sur la commune et son devenir.

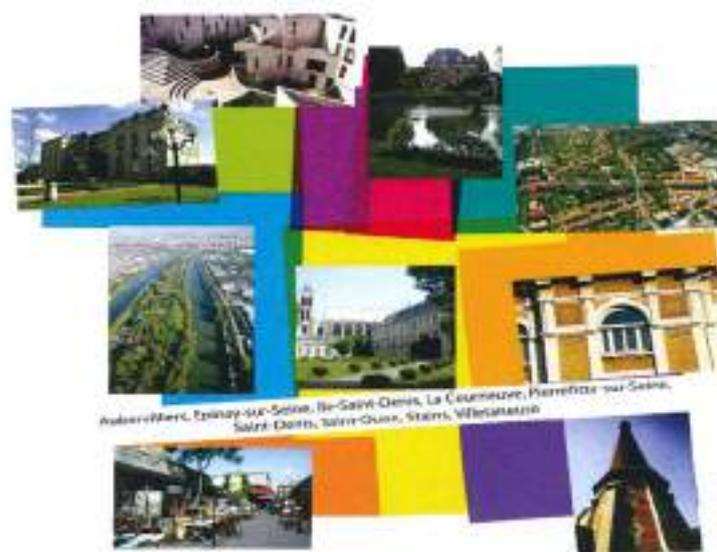


Un projet de territoire avec une traduction réglementaire

Le PLU est composé de quatre pièces :

- le rapport de présentation expose le diagnostic, analyse l'état initial de l'environnement, explique les choix retenus pour établir le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement.
- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.
- les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) prévoient des actions ou opérations d'aménagement sur des secteurs ou des thèmes particuliers.
- le règlement délimite les zones urbaines, éventuellement les zones à urbaniser, les zones agricoles et les zones naturelles et forestières et fixe les règles applicables à chacune de ces zones.





Andrézieux-Haut, Episy-sur-Seine, St-Saint-Denis, La Courneuve, Parisette sur Seine,
Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains, Villiers-sur-Seine

Plaine Commune

Candidature au label Villes et Pays d'Art et d'Histoire

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



Le mot du Président

Le regroupement des villes de Plaine Commune s'est fait sur la reconnaissance d'une histoire et d'un destin communs et la volonté de redonner des perspectives de développement à un territoire meurtri, tout en préservant une identité et un patrimoine forgés au fil du temps. A l'heure où l'avenir du Grand Paris se dessine, où de profondes dynamiques de transformations urbaines sont à l'œuvre, notre volonté est de réfléchir à la valorisation et à la préservation de ces héritages passés qui ont forgé l'identité si particulière de notre territoire tout en stimulant les dynamiques culturelles et créatrices actuelles. De nombreux lieux uniques et insolites, certains connus d'autres moins, jalonnent les neuf villes de l'agglomération et représentent une mémoire vivante de l'histoire industrielle mais aussi de l'histoire de l'immigration en France, l'histoire du logement social, etc. En faisant le choix de s'inscrire dans un territoire durable, l'agglomération montre sa capacité à se projeter dans les enjeux de demain, toujours à partir des valeurs de solidarité et de droit à la ville pour tous, mais aussi sa capacité à mettre en perspective son évolution à travers la valorisation et le partage de son patrimoine.

Patrick BRAOUEZEC
Président de Plaine Commune



I. LA CARTE D'IDENTITE



Figure 130 : Les Colonnades des Magasins généraux à Saint-Denis et Aubervilliers

En 1873, Le Comptoir des Épiceriers et Magasins généraux s'implante sur un terrain situé à la limite des communes d'Aubervilliers et de Saint-Denis. Initialement créé aux portes de Paris, il est rattaché au canal Saint-Ouen et au réseau des chemins de fer industriels de la Plaine. Ses bâtiments servent au stockage des denrées alimentaires. De nos jours, le site est réaménagé et son activité est tournée vers la production industrielle ; il occupe au bord de la darse orientale du canal, le centre commercial du Millénaire.

Le patrimoine paysager est un élément privilégié qui s'inscrit dans l'offre du territoire. Plusieurs villes de l'agglomération ont fait le choix de mettre en avant la richesse de leur patrimoine vert grâce à des balades, notamment à Ville-Saint-Denis (« dénivelé de 100 mètres d'altitude »), à Villeneuve (« au fil du ruisseau vert » géré et financé par l'Agence des Espaces Verts), à Episy-sur-Seine (« quand la nature s'éveille en été ») ou à Pierrefitte (rue du parc de la Petite Plaine de l'Agence des Espaces Verts). Certaines villes ou associations locales essayent aussi d'expliquer les transformations urbaines et la mutation des paysages : « Les transformations de la Plaine Saint-Denis » par le Walz de l'association Mémoires Plaines de La Plaine.

Nombre d'initiatives locales tendent à mettre en valeur l'histoire maraîchère et ligérienne qui est porteur de sens dans plusieurs villes de l'agglomération et vecteur de valeurs fédératrices. Des promenades autour de cette fabrique ont pu être développées autour des jardins à La Courneuve, de la Petite Maison à Aubervilliers durant les Journées Européennes du patrimoine de 2012 et également pendant l'été 2013 dans le cadre de jeu concours De Vous sur le thème : « Plaine Courneuve, Terres fertiles ».



Figure 131 : Les jardins familiaux

L'architecture et le logement social sont aussi des éléments du patrimoine déterminants dans la conception de nouvelles villes. Le cité-jardin de Stains est aujourd'hui devenue un lieu de référence pour comprendre l'histoire du concept urbain et social des cité-jardins et les constructions qui suivent. Toujours dans cette volonté d'apporter

Saint-Ouen ou « la route des Anes à La Courneuve », menées respectivement par Méloïse Ninot de la Plaine et Auréliana.



Figure 145 : Les routes des Anes, voyage au cœur des communautés locales, patrimoine, influence à La Courneuve

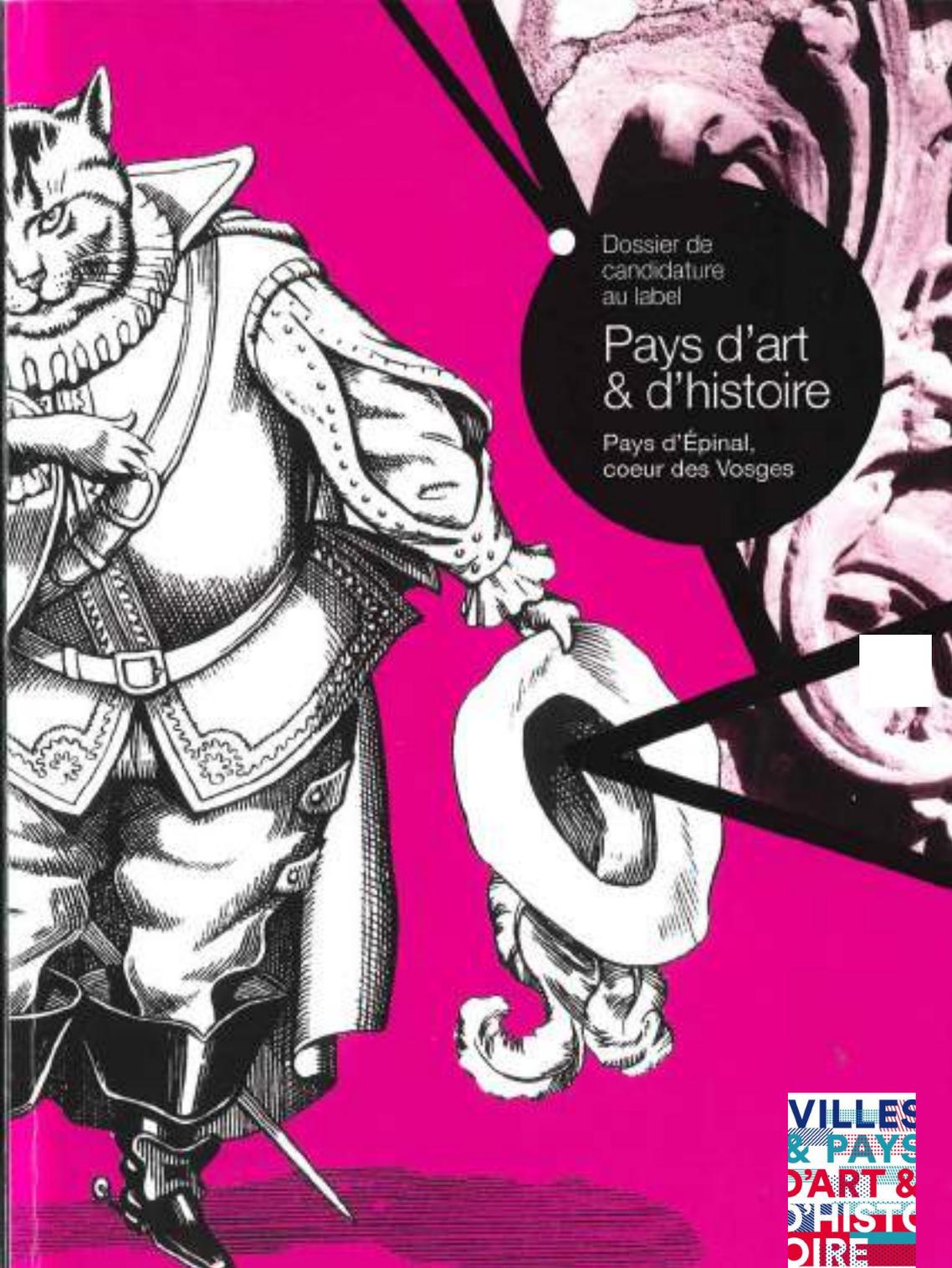
Les routes participatives

Les valeurs portées par Plaine Courneuve transparaissent au travers de son offre de visites participatives. Il s'agit de balades permettant de faire interagir le public avec les acteurs du territoire de manière à favoriser la rencontre et l'échange. L'explicitation du voyage est variée, il peut participer à une activité lors d'une balade, se mettre à être « acteur » en produisant quelque chose de son main lors d'ateliers créatifs.

Les routes ludiques

Afin d'inviter le public à découvrir le territoire de manière ludique, plusieurs rallyes et jeux de piste sont organisés par les acteurs du territoire. On peut citer le rallye rétrospectif de la Bibliothèque ou Musée d'art et d'histoire, le rallye organisé à Episy-sur-Seine, ou le rallye « Stains le blanc » en ville qui invite à la découverte de patrimoine en s'appuyant sur les lieux touristiques installés dans la ville de Stains. L'Office de Tourisme de Saint-Ouen organise chaque année un jeu de piste pour découvrir la ville sous un angle particulier : la musique, l'artisanat d'art, les personnages célèbres... Afin de permettre au visiteur de réaliser son activité et de se sentir encore plus impliqués dans la visite, d'autres animations peuvent être proposées comme des balades croisées¹.

¹ Un public accompagné d'un adulte effectue une balade dans la ville, et s'arrête devant certains lieux remarquables pour partager sur son carnet de voyage « les images urbaines, le réseau... »



Dossier de candidature au label

Pays d'art & d'histoire

Pays d'Épinal, coeur des Vosges



Dix ans après la création du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, il a été constaté que la coopération entre les 9 communautés de communes et la communauté d'agglomération qui le compose avait nettement progressé pour améliorer la qualité de vie du territoire.

C'est finalement la plus belle réussite de ce syndicat mixte : être parvenu à mutualiser les savoir-faire pour faire aboutir les projets les plus ambitieux. Dans le domaine de la valorisation du patrimoine, la principale préoccupation du Pays est de fédérer l'ensemble des acteurs, pour accomplir toujours davantage.

Ce dossier de candidature au label « Pays d'Art et d'Histoire » présente notre territoire et met en avant toutes les actions mises en œuvre, tout en développant les projets à long termes et les opportunités que ce label permettrait de saisir dans l'avenir, pour la valorisation de l'architecture, l'aménagement des espaces urbains et l'amélioration du cadre de vie des vosgiens.

Une labellisation Pays d'art et d'Histoire serait l'aboutissement de 6 ans de dynamisme et d'engagements en faveur de l'architecture et des paysages. Autour de ce projet s'est créée une véritable solidarité de toutes les forces vives politiques et techniques au service d'un territoire structurant pour le département des Vosges et pour le sud de la Lorraine.



Alain Roussel,

UN PROJET DE LABELLISATION DÉVELOPPÉ AUTOUR DE DEUX AXES STRUCTURANTS : LE CANAL DES VOSGES ET LA MOSELLE

INITIALEMENT, LES VILLES D'ÉPINAL ET DE CHÂTEL-SUR-MOSELLE BÉNÉFICIAIENT DU LABEL « VILLE D'ART ». APRÈS LA CONSTITUTION DU LABEL « VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE », IL EST APPARU PLUS PERTINENT D'ÉTENDRE LA DÉMARCHE AU TERRITOIRE DANS LEQUEL S'INSCRIVENT CES DEUX VILLES DISTANTES D'UNE VINGTAINNE DE KILOMÈTRES.



La ville d'Épinal

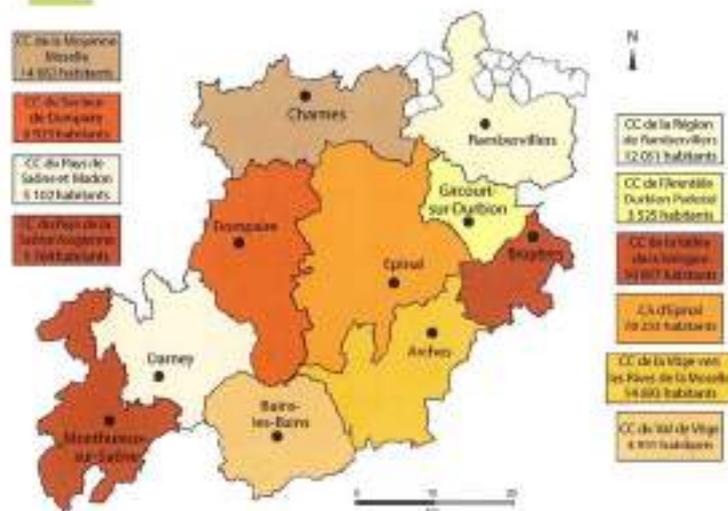
Décidé en 2007 à proposer sa candidature au label Pays d'art et d'histoire, le Pays a commencé sa démarche par la réalisation d'un état des lieux patrimonial de son territoire.

En regroupant les données produites par les services régionaux et départementaux (DRAC, SRF, DIREN, CADAC...), une première liste des éléments patrimoniaux du territoire a pu être constituée. La connaissance de chaque élément patrimonial a été améliorée par des recherches bibliographiques et des entretiens réalisés avec une centaine d'acteurs du territoire (associations, élus, professionnels...). Si le territoire possède des sites de toute nature et de toute époque, plusieurs thématiques identitaires et fédératrices sont ressorties de cette étude :

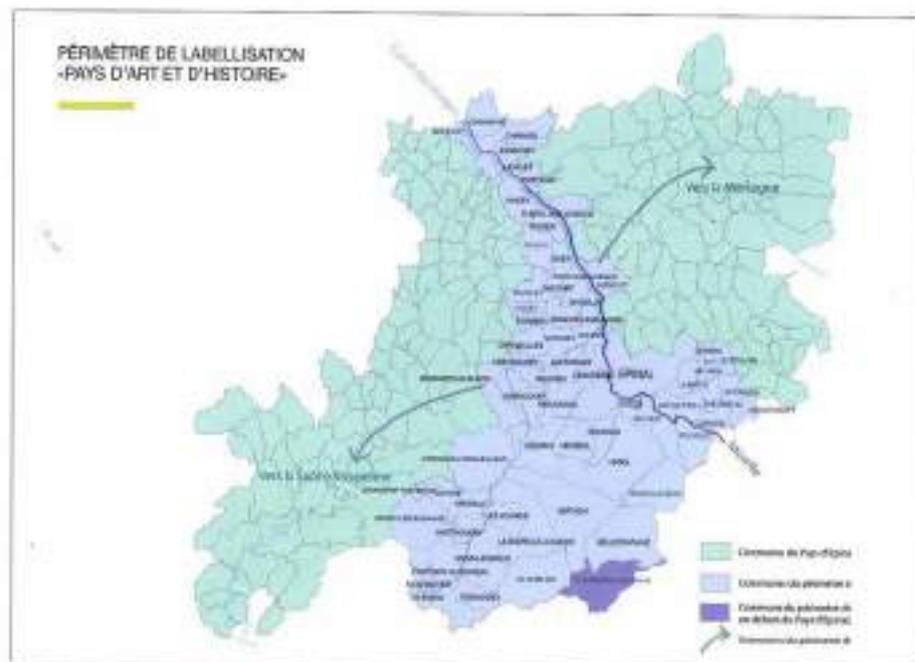
Les paysages, les activités industrielles liées à l'eau et à la forêt, et les sites de mémoire notamment. Cette recherche a également permis d'évaluer les enjeux de ces sites patrimoniaux, leur fonctionnement, leurs besoins. Il est apparu que

la valorisation des paysages et de l'architecture pâtissait du manque de communication et de coordination entre les acteurs. Cette déficience était importante, mais pouvait être compensée

LE PAYS D'ÉPINAL, CŒUR DES VOSGES ET SES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



PÉRIMÈTRE DE LABELLISATION « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »



Lorsque le Pays d'Épinal, Cœur des Vosges aura démontré, sur plusieurs années, l'efficacité de son action patrimoniale sur ce territoire restreint, il pourra être envisagé de l'étendre vers deux directions géographiques :

- du côté de la Saône Vosgienne, au sud-ouest du territoire qui recèle un patrimoine religieux et vernaculaire ancien remarquablement conservé,
- du côté de la Mortagne, au nord-est du territoire où le patrimoine Renaissance de Rambervillers et des savoir-faire uniques sont à valoriser.

UN PROJET AMBITIEUX DÉFINI ET ACCOMPAGNÉ DANS UNE DIMENSION DE CONCERTATION ET DE PARTENARIAT

SUITE À LA RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX PATRIMONIAL ET LA DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE LABELLISATION, LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ÉPINAL, CŒUR DES VOSGES A MODIFIÉ SES STATUTS LE 5 DÉCEMBRE 2007, AFIN QUE SES MEMBRES LUI DÉLÈGUENT UNE COMPÉTENCE RELATIVE À LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE. LE PAYS A AINSI ÉTÉ LÉGITIMÉ DANS SA MISSION D'ÉTUDE ET DE PILOTAGE DE CE FUTUR PAYS D'ART ET D'HISTOIRE.

Le Pays d'Épinal, Cœur des Vosges a alors élaboré un document de stratégie intitulé « Préfiguration pour un PNH », fixant les étapes et processus de préparation de l'action patrimoniale sur le territoire. Dans la continuité, une première évaluation des financements a été effectuée.



Petites Cités de Caractère



New life for historic cities

small

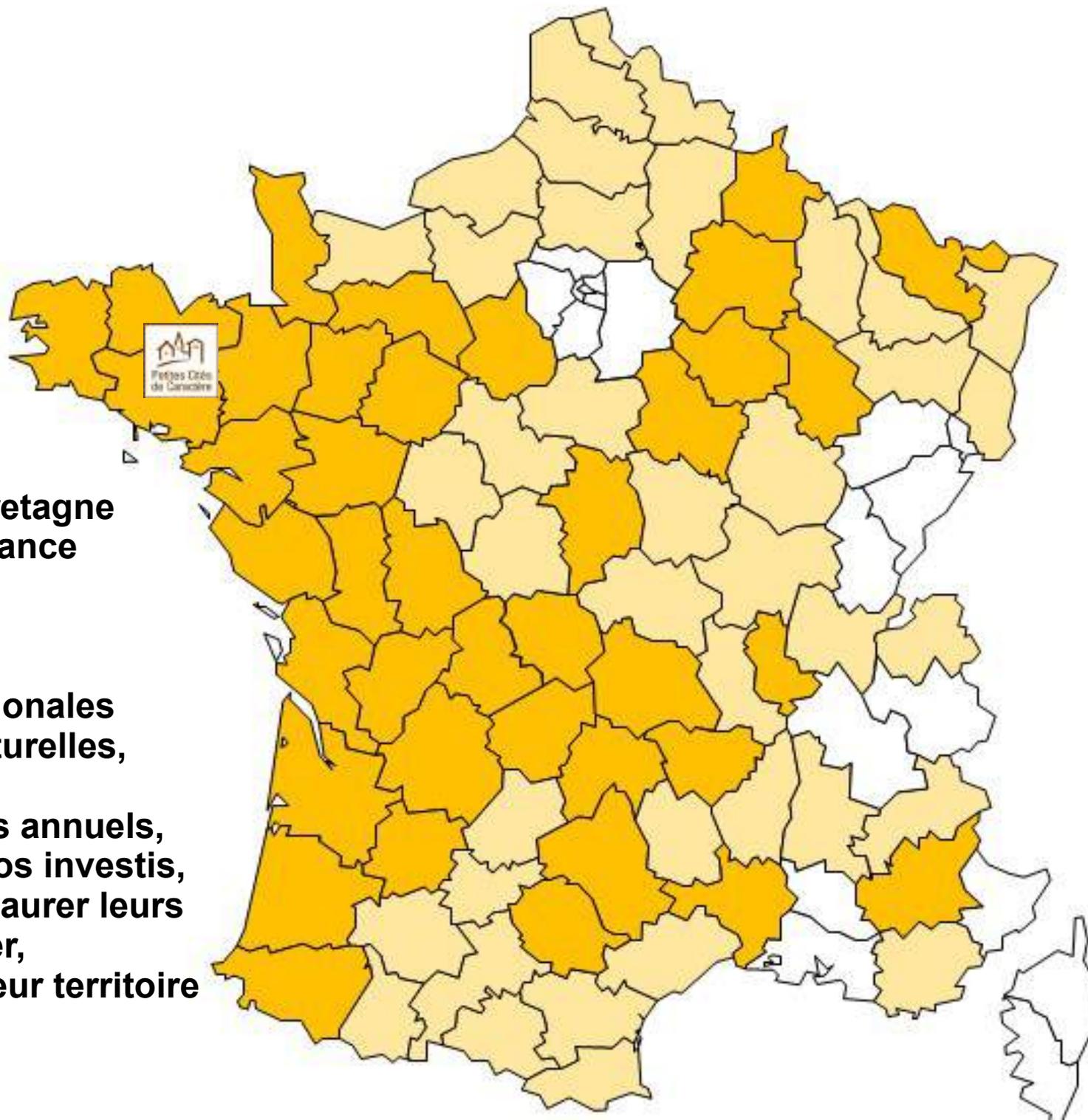
petitescitesdecaractere@gmail.com

The historic urban landscape
approach explained





**Petites Cités
de Caractère**



En Chiffres :

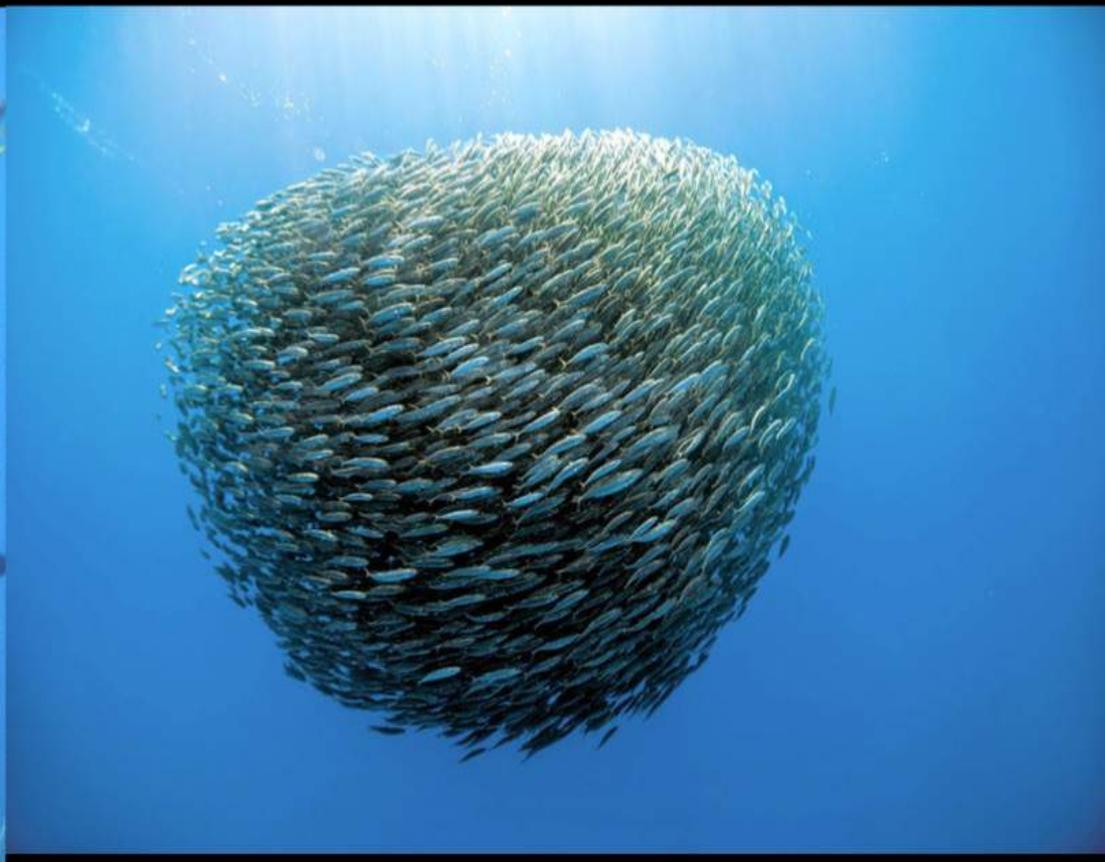
- **40 ans des PCC de Bretagne**
- **10 ans des PCC de France**
- **150 villes adhérentes.**
- **300.000 habitants**

- **550 manifestations nationales**
- **800 manifestations culturelles, artistiques, festives ...**
- **5,5 millions de visiteurs annuels,**
- **+ de 100 millions d'euros investis, chaque année, pour restaurer leurs patrimoines, les valoriser, redynamiser et animer leur territoire**



Petites Cités
de Caractère

Mégapoles ... et réseau de petites villes Megacities ... and network of small cities





Le projet des Petites Cités de Caractère® est de fédérer les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine comme levier de développement des territoires, avec et pour les habitants .

Sénatrice Françoise GATEL
Présidente de l'association des Petites Cités de Caractère de Franc (Chateaugiron)

Laurent Mazurier
Directeur de l'association des Petites Cités de Caractère de France



Petites Cités de Caractère

Un projet qui se développe autour de **trois axes**.

- 1/** Accompagner des maires et équipes municipales, qui souhaitent concilier le développement de leur commune et la valorisation de leur patrimoine.
- 2/** Un label et une marque économique et touristique.
- 3/** Créer des partenariats et faire vivre un réseau



Petites Cités
de Caractère

Une charte d'engagement





中法合作协议签署仪式

CEREMONIE DE SIGNATURE DE LA
CONVENTION FRANCO-CHINOISE



中國上海 Shanghai, en Chine
二〇一五年十一月二十三日 novembre 2015



法国特色小城镇协会
Petites Cités de Caractère



“特色小城镇”-四十年的发展经验

弗朗索瓦丝·伽黛里

Des urbanistes chinois à l'école bretonne

Estimant que le travail mené sur la préservation du patrimoine peut servir de modèle, ils sont venus se faire une idée sur place.

Comment concilier sauvegarde du patrimoine et développement urbain ? C'est pour trouver des éléments de réponse qu'une délégation d'urbanistes chinois vient de passer quelques jours en Bretagne.

Accueillis par l'Union des villes d'art et d'histoire et l'Association des petites cités de caractère de Bretagne, ils ont ainsi pu découvrir quelques exemples de chantiers patrimoniaux menés à Châteaugiron, Rennes, Tréguier ou La Roche-Derrien. Des chantiers qu'ils pourraient être amenés à reproduire dans l'Empire du milieu où l'on prend conscience que l'expansion économique et le développement urbain peuvent aussi être synonymes d'effacement de la mémoire architecturale.

« Urgent de faire quelque chose »

Alors qu'il n'est plus question, même



OUEST FRANCE

La délégation d'urbanistes chinois lors de sa visite à La Roche-Derrien.

gai. Et la Bretagne peut nous servir d'exemple car on a su y maintenir un équilibre entre développement urbain et protection du patrimoine, protection qui n'est pas seulement





- **ONU**
Organisation
des
Nations Unies



- **UNESCO**
United Nations
Educational,
Scientific and
Cultural
Organization



- **CENTRE DU
PATRIMOINE
MONDIAL**

Organes principaux



Ils sont au nombre de six et sont définis dans la Charte des Nations unies :

- Assemblée générale des Nations unies
- Conseil de sécurité des Nations unies
- Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC)
- Conseil de tutelle des Nations unies
- Cour internationale de justice (CIJ)
- Secrétariat des Nations unies

Institutions spécialisées des Nations unies

- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI)
- Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- Organisation internationale du travail (OIT)
- Organisation maritime internationale (OMI)
- Organisation météorologique mondiale (OMM)
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
- Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Organisation mondiale du tourisme (OMT)
- Fonds international de développement agricole (FIDA)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Groupe de la Banque mondiale (BM) :
 - Association internationale de développement (AID)
 - Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)
 - Société financière internationale (SFI)
- Union internationale des télécommunications (UIT)
- Union postale universelle (UPU)

Labels

internationaux



PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

1972 Convention du Patrimoine mondial

Le patrimoine est l'héritage du passé, dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. »
Extrait de la convention de 1972

Le patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité, désigne un ensemble de biens qui présentent une valeur universelle exceptionnelle (VUE) justifiant leur inscription sur une liste établie par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO

Le but du programme est de cataloguer, nommer, et conserver les biens dits *culturels* ou *naturels* d'importance pour l'héritage commun de l'humanité.

2016 Reconnaissance tardive dans le droit français

loi de 2016 sur la liberté de la création, architecture et patrimoine



VAL DE LOIRE
PATRIMOINE MONDIAL



Territoire inscrit sur la liste du
Patrimoine mondial de l'UNESCO

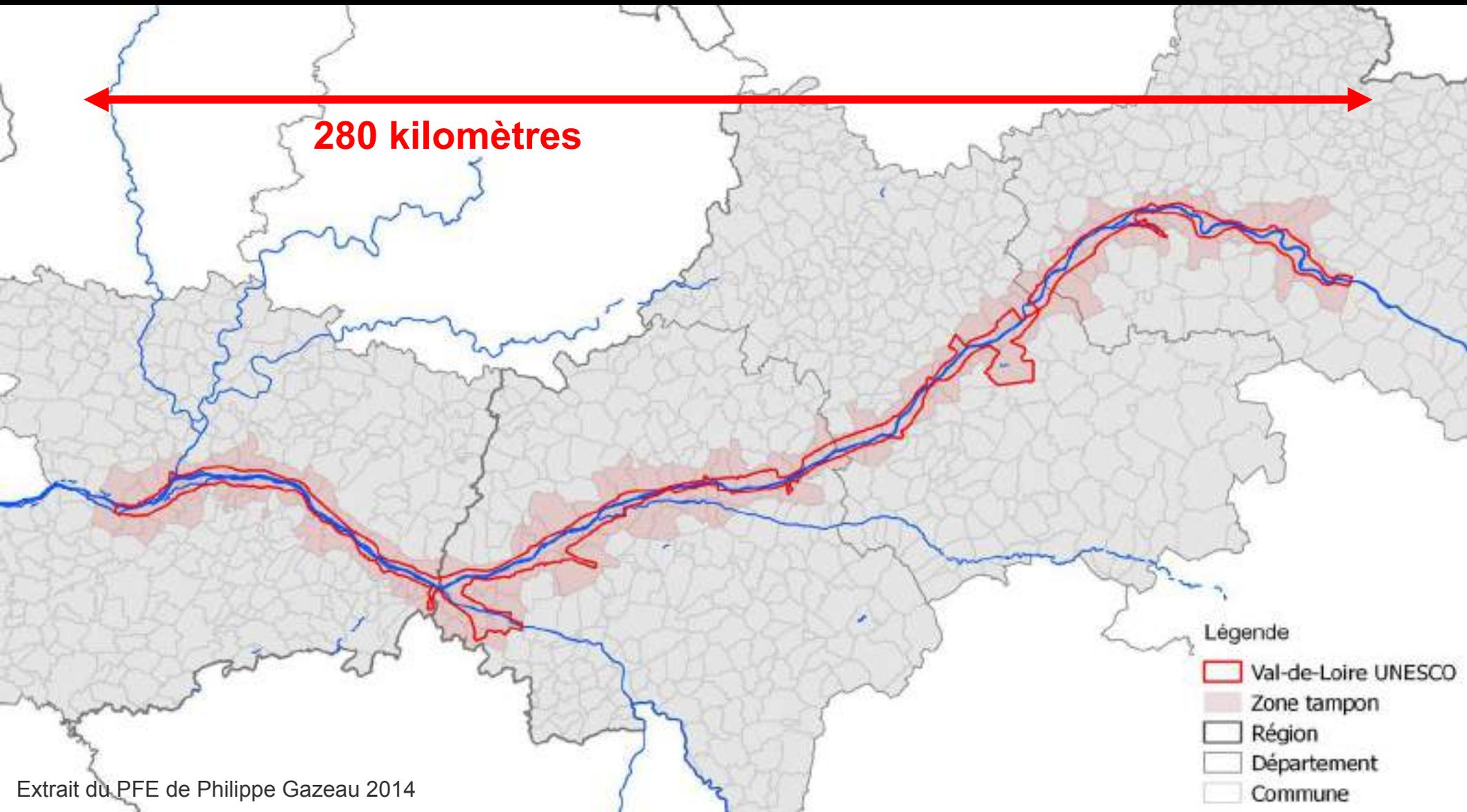


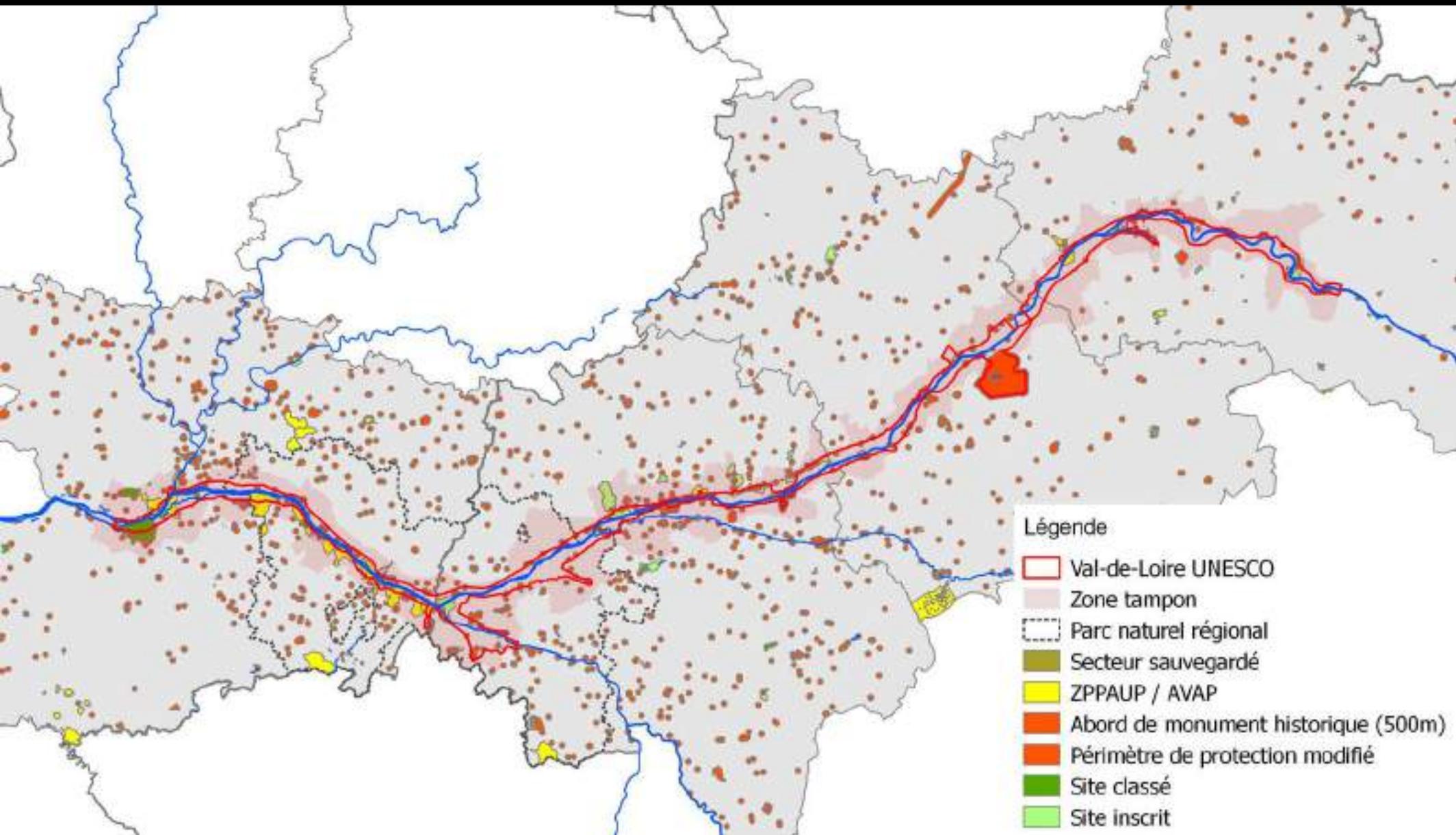
Confluence de la Loire et de la Vienne

Depuis les hauteurs de Candes St Martin

TERRITOIRE le plus vaste jamais inscrit en France par l'UNESCO

Une unité territoriale dont l'identité de « paysage culturel vivant » ne peut être protégée par les outils habituels adaptés à des sites de petite échelle mais qui appelle des outils spécifiques de gestion territoriale.

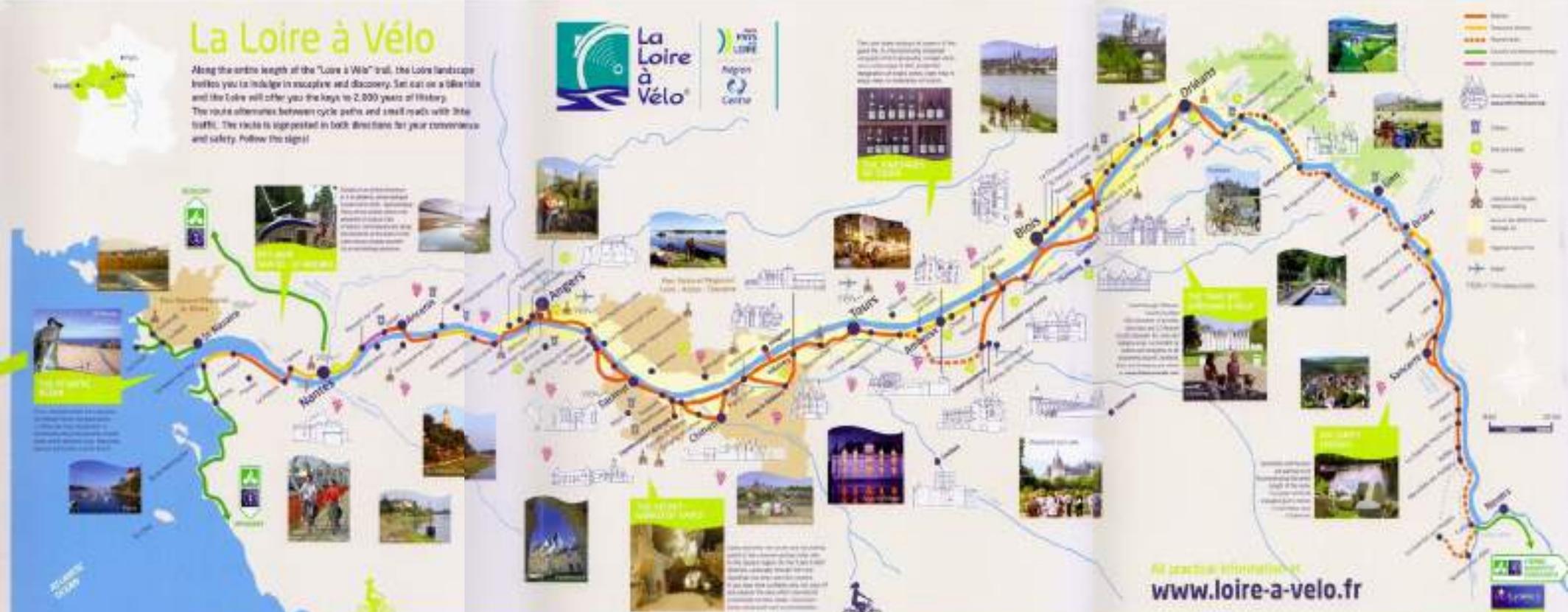






La Loire à Vélo

Along the entire length of the "Loire à Vélo" trail, the Loire landscape invites you to indulge in discovery and discovery. Set out on a bike ride and the Loire will offer you the keys to 2,000 years of history. The route alternates between cycle paths and small roads with little traffic. The route is signposted in both directions for your convenience and safety. Follow the sign!



For practical information:
www.loire-a-velo.fr



Contacts
 02 40 00 00 00
 www.loire-a-velo.fr

Departmental Tourist Boards
 02 47 33 11 44
 02 47 33 11 44
 02 47 33 11 44
 02 47 33 11 44

Main Tourist Offices
 02 47 33 11 44
 02 47 33 11 44
 02 47 33 11 44
 02 47 33 11 44

Langues étrangères
 02 47 33 11 44
 02 47 33 11 44
 02 47 33 11 44
 02 47 33 11 44



Plus de 1.000.000 cyclistes par an voyagent le long de la rivière pendant une semaine en moyenne





LEMPRILLON

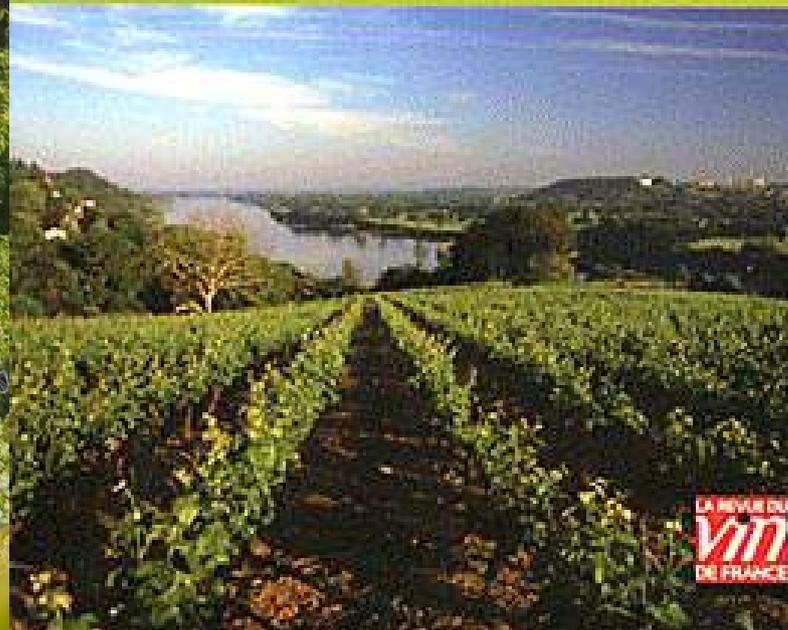






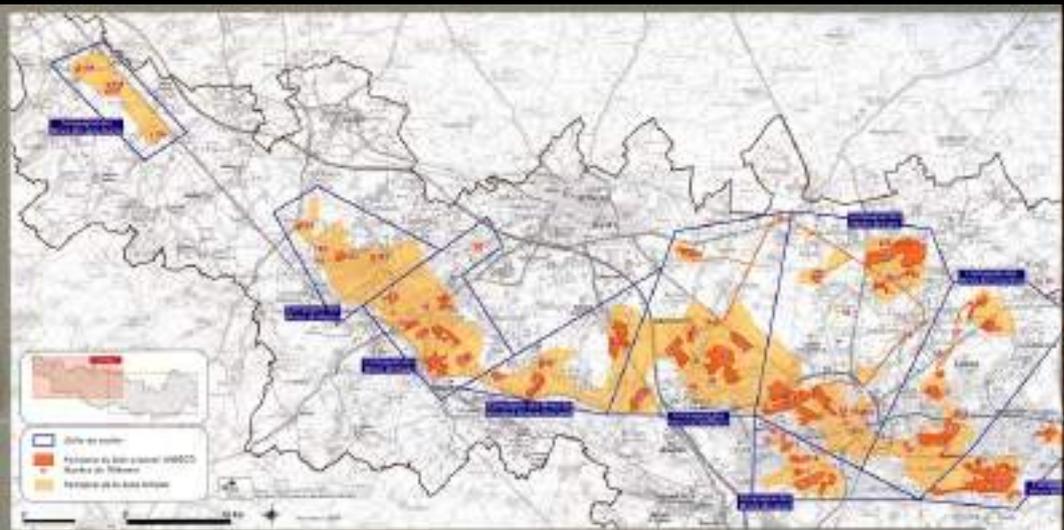
Vins du Val de Loire

Saumur, Chinon, Sancerre, Bourgueil, Muscadet...



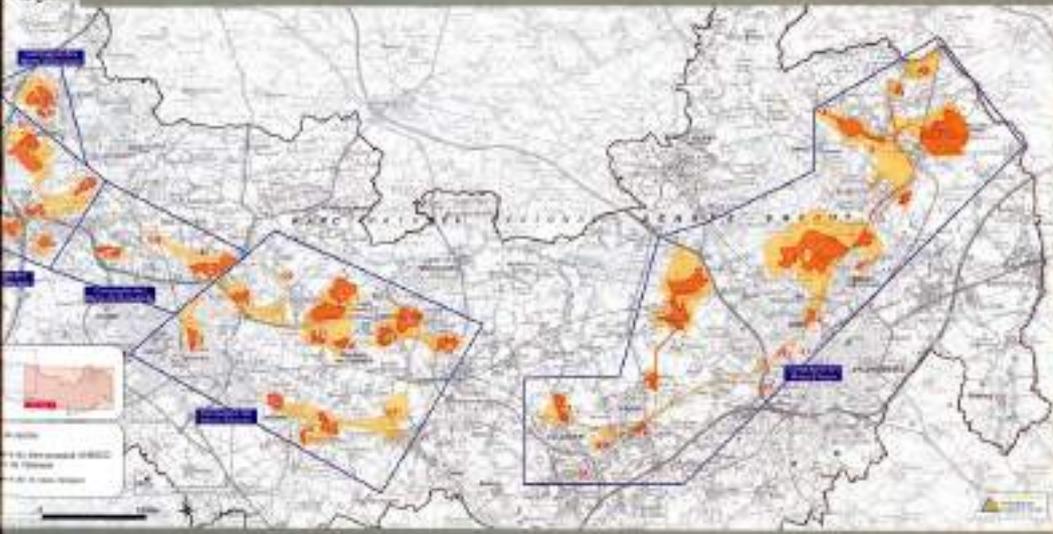
LA MARQUE DU
VIN
DE FRANCE





This table compares the number of mining basins in 1984 and 2008.

Catégorie	1984		2008		Évolution (1984-2008)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Total	10	100	10	100	0	0



Bassin minier Uni
 pour la candidature au Patrimoine Mondial

le journal de la candidature

Édito

Le bassin minier uni est une candidature au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ce projet vise à protéger et valoriser le patrimoine industriel et culturel de la région Nord-Pas-de-Calais.



Charte patrimoniale

à l'appui de la demande d'inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial

Avec la demande d'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO du Bassin minier Nord-Pas de Calais, l'enjeu est de préserver la cohérence d'un ancien bassin industriel dans ses réalités patrimoniales, paysagères et culturelles. Conscients d'être collectivement dépositaires de cette identité particulière construite par cette histoire industrielle, les élus, les gestionnaires et les habitants de ce territoire s'engagent à la transmettre aux générations futures.

La Charte patrimoniale du Bassin minier est l'expression de l'engagement du territoire autour de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier et constitue la base des orientations et des engagements traduits dans le Plan de Gestion du Bien proposé à l'inscription.

DES VALEURS PARTAGÉES

La valeur universelle exceptionnelle du Bassin minier du Nord-Pas de Calais justifie sa demande d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

L'universalité

L'industrialisation est parmi les plus grandes mutations et évolutions qu'ait connues l'histoire humaine : elle est au fondement même de la réalité des sociétés modernes qui vivent toutes désormais, à quelques exceptions près,

Un patrimoine diversifié et de grande qualité. Toutes les facettes de l'industrie charbonnière sont représentées : technique, sociale, environnementale, culturelle, appréhendées sous le concept de Paysage Culturel.

En outre, le Bassin minier se démarque par une abondance et une diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs. Il constitue une vitrine de 170 ans de politique sociale évolutive dont les éléments équivalents ne se trouvent réunis nulle part ailleurs.

Les critères d'inscription

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

(vi) : « être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle »

DES PRINCIPES D'ENGAGEMENT

Au regard de ces valeurs partagées, [collectivité ou gestionnaire] reconnaît la nécessité de se donner des règles collectives de gestion du périmètre du Bien proposé à l'inscription au Patrimoine mondial et s'engage à :

- MOBILISER ses compétences et ses moyens pour protéger et valoriser le patrimoine du Bassin minier dans le respect de ses paysages vivants et de leur intégrité,
- TRADUIRE progressivement les orientations du Plan de Gestion proposé à l'appui de la candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO dans les procédures réglementaires spécifiques et adaptées,
- PARTICIPER aux instances partenariales proposées pour animer et gérer le futur label Patrimoine mondial et respecter les règles édictées dans ce cadre,
- POURSUIVRE les actions déjà engagées pour l'identification et la connaissance du patrimoine du Bassin minier,
- PARTICIPER à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'interprétation et de valorisation du patrimoine minier respectueux des valeurs qui justifient la demande d'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO,
- COOPERER avec les collectivités territoriales d'autres sites miniers dans le monde et s'enrichir, à travers une histoire partagée, du vécu et de l'expérience de ces territoires.







coll. ville de Saint-Vaast







Les «Chemins de Saint Jacques de Compostelle» partiellement inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de UNESCO en 1998, ont été le 1er « Itinéraire culturel » du Conseil de l'Europe



**CARTE DES
CHEMINS DE S JACQUES
DE COMPOSTELLE**
1648
CAMINO FRANCÉS
DE SANTIAGO DE COMPOSTELA



**SANCTUAIRES
DES JACQUES**

CHEMIN 1	Aurillac
	Bruges
	Canal
	Compostelle
	Le Mans
	Le Puy
	Paris
	Reims
	Roanne
	Saint-Jacques
	Saint-Nizier
	Saint-Remy
	Saint-Sulpice
	Saint-Yrieix
	Sarlat
	Touraine
	Uzerche
	Verdun
	Yverdon
CHEMIN 2	Compostelle
	Le Puy
	Roanne
	Saint-Jacques
	Saint-Nizier
	Saint-Remy
	Saint-Sulpice
	Saint-Yrieix
	Sarlat
	Touraine
	Uzerche
	Verdun
	Yverdon
CHEMIN 3	Compostelle
	Le Puy
	Roanne
	Saint-Jacques
	Saint-Nizier
	Saint-Remy
	Saint-Sulpice
	Saint-Yrieix
	Sarlat
	Touraine
	Uzerche
	Verdun
	Yverdon





En 1999, près de 100.000 pèlerins et visiteurs se sont engagés sur les Chemins de Saint Jacques, à pied mais aussi en vélo ou à cheval ...

En 2016, ils étaient environ 500.000 voyageant entre 2 et 4 semaines ... dit-on !



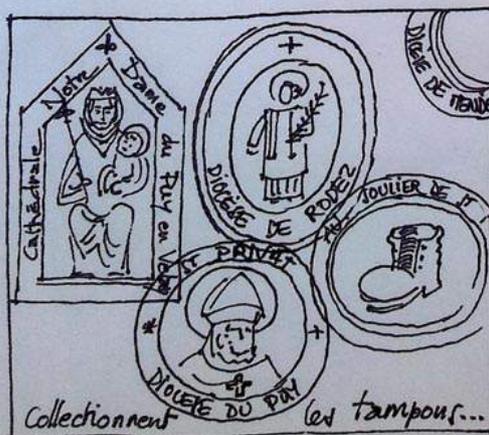
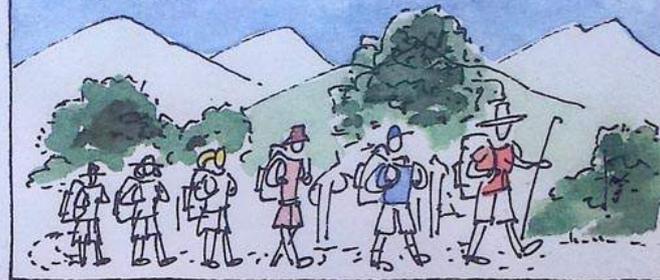
départ du Puy en Velay
le dimanche 15 Août 2010



LE CHEMIN DE
SAINT-JACQUES
LE PUY → CONQUES



Mister Cricket-hat, Mister Grumpy,
Miss Cup of Tea, Miss Smily,
Miss Clacko and Jack Also
avaient les kilomètres ...







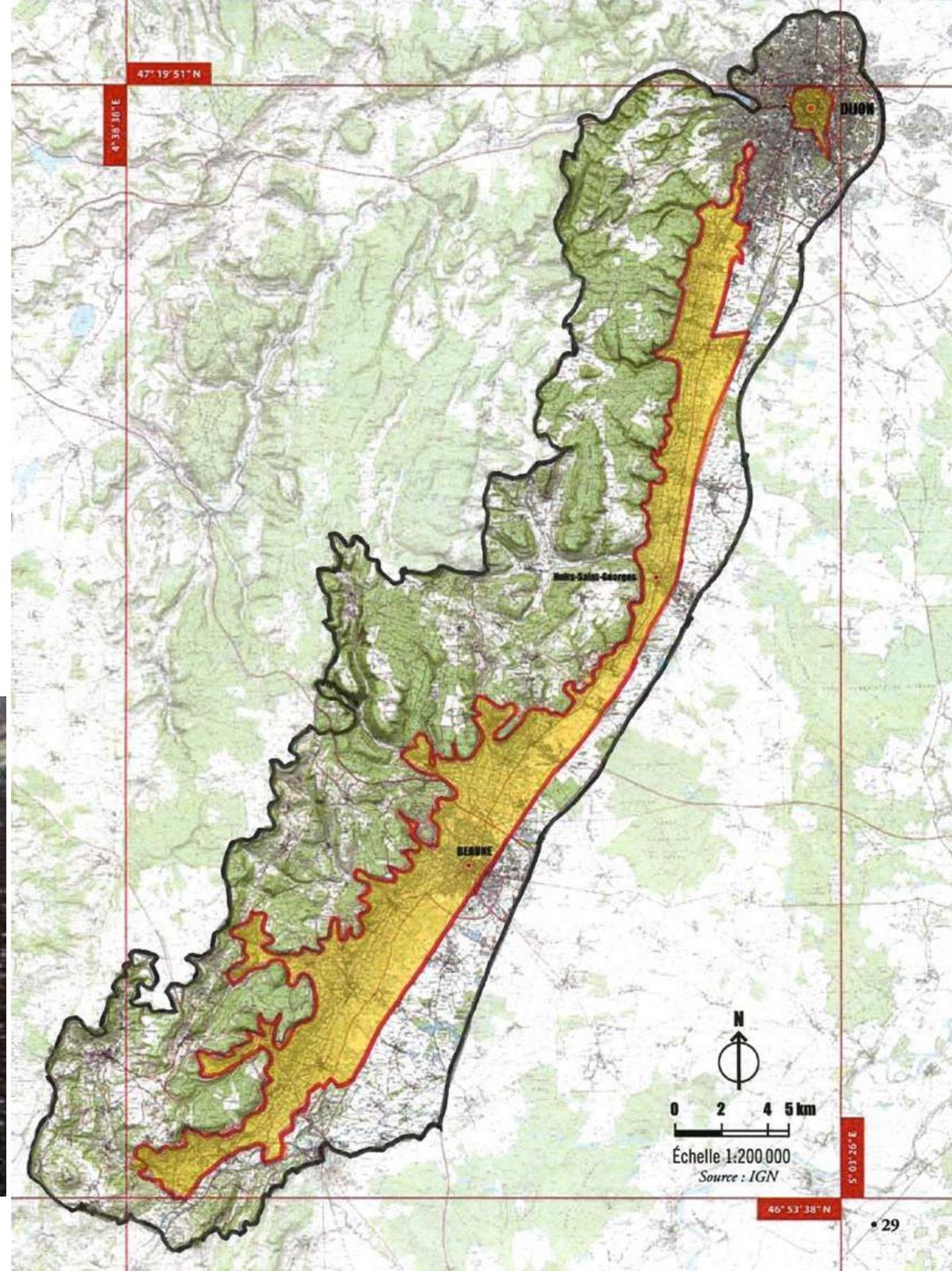


HOGAR DEL JUZGADO
FUNDADO EN 1908
EDIFICIO AJUNTAMIENTO DE VIANA
CONSTRUCCION 1938
CALLE DE NARBALLA
AÑO 1988



Climats du vignoble de Bourgogne

candidats au PATRIMOINE MONDIAL de l'UNESCO



NORMANDIE

MEETING CE SOIR AU HAVRE

Appelé : « Le suspense ne sera plus très long » 49



TOURVILLE

Blessé de sa c

www.paris-normandie.fr

La vallée de Seine classée à l'Unesco ?

« Les fondements de notre identité, notre fièvre et notre littoral, constituent des éléments de fierté et de développement touristique inestimables. »

« Les projets visant à maîtriser la qualité de l'eau - dont les atouts », et Marie, « demandent avant tout en vain croit des enquêtes sérieuses, notamment, d'imaginer 2020 ». Il de répondre aux in-ées aux contraintes d'une inscription au mondial de l'Unesco, questions qui se posent de ce colloque, à maintes, ou pas, valdatures. La Côte de la vallée de la Seine deux de puissants (il faudra déterminer, afin d'éclaircir de pré- ceux dossiers à l'Etat même temps. »

NDRIER

« Pour de trois tables et deux clairement r les avantages et in- de chacun des sites, devrait déboucher ase opérationnelle, lation d'un comité et d'un comité scien- nars, puis signatur- ions avec plusieurs et chercheurs. « L'ob- : déposer un dossier ministères concernés l'année 2013 », an- e Marie. C'est en effet ais, et non le porteur al-même, qui le pré- a pas - auprès de Généralment, la ente un ou deux dos-

Objectif patrimoine

Didier Marie

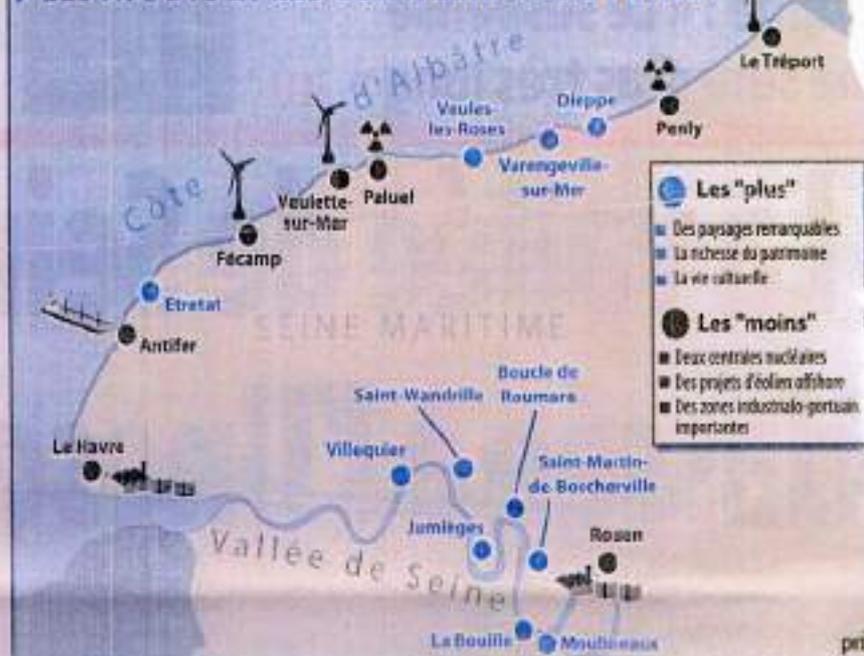
Président du conseil général de la Seine-Maritime

« Les fondements de notre identité, notre fièvre et notre littoral, constituent des éléments de fierté et de développement touristique inestimables. »

Trois tables rondes

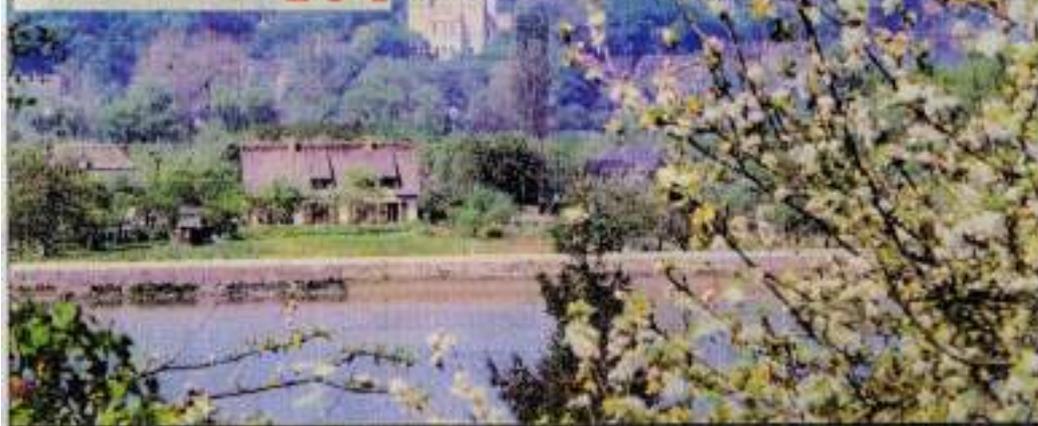
Ouvert à 14 h 30 par le président de la Seine-Maritime, le colloque articulera autour de trois tables rondes. A 14 h 55 : retour d'expériences d'inscription ou de projet d'inscription (Val de Loire, Le Havre, les paysages de Champagne). A 15 h 35 : autour de la vallée de la Seine. A 16 h 35 : autour de la Côte d'Albâtre. Puis conclusion par Didier Marie.

LES ATOUTS ET LES CONTRAINTES DU PROJET



Le département de Seine-Maritime veut inscrire la côte d'Albâtre et la vallée de la Seine au patrimoine mondial.

2-3-4



siers par an. La concurrence est rude : à titre d'exemple, nos voisins de Basse-Normandie travaillent actuellement à une demande d'inscription des plages du Débarquement. Notons encore que l'Etat n'a aucune obligation, ni impératif de délai pour inscrire ou pas le dossier sur la « liste indicative nationale » soumise à l'Unesco.

LES RETOMBÉES

Évidemment, elles sont énormes en termes de notoriété et de fré-

quentation : + 20 à + 40 % en moyenne. Elles sont également sensibles, même en cas d'échec à l'Unesco, parce qu'il y a eu enthousiasme, prise de conscience et appropriation des sites par la population.

Sur le plan économique, une inscription est un puissant outil de séduction des entreprises, soucieuses de leur image et de la qualité de vie de leurs salariés.

AVEC VOUS

Ce sujet vous intéresse. Donnez votre avis sur nos sites Internet.

- www.paris-normandie.fr
- www.havre-presse.fr
- www.havre-lilire.fr

Ils ont de **bonnes résolutions** pour 2012 !



passer mon permis
me mettre à l'anglais
faire du sport !
dire «Oui !!» à la candidature du bocage charolais-brionnais au patrimoine mondial de l'UNESCO !
changer de coupe !



**Vous aussi, dites «Oui !!»
et soutenez la candidature
sur charolais-brionnais.fr !**

**Nous vous souhaitons une
très belle année 2012 !**



je dis...
Oui !!
pour la candidature
du bocage du pays charolais-brionnais
au patrimoine mondial de l'UNESCO

Vous aussi, apportez votre soutien sur :
www.charolais-brionnais.fr

Credit photos : J. Piel, D. Champagne, T. Buis

Le bocage du Pays Charolais-Brionnais, l'alchimie de la terre et du travail des hommes au patrimoine mondial de l'UNESCO



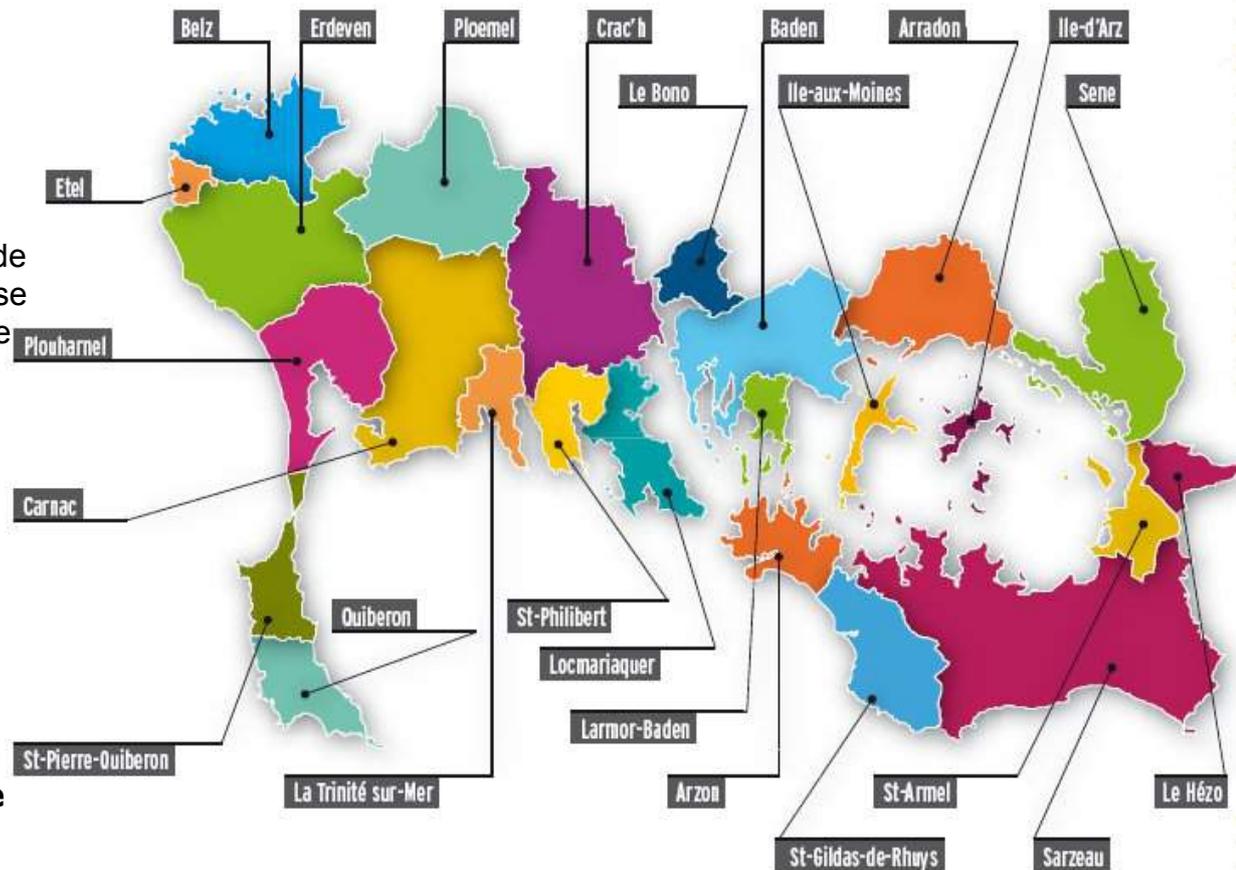
Projet pour une candidature au Patrimoine Mondial de l'Unesco

30/11/2010

Dans les années 1980, dans le Golfe du Morbihan, l'ouverture d'importants chantiers de fouilles et de restauration de monuments, la mise en œuvre de sauvegarde et d'aménagement de sites marquaient une volonté de voir se développer d'importants projets d'études, de protection et de valorisation du patrimoine mégalithique. D'où aujourd'hui, l'idée du classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Au regard d'un tel enjeu, les engagements du ministère de la Culture et de la Communication se portent vers **un projet de territoire visant à conserver la cohérence, architectural (mégalithique), environnemental, mais également social.**

En ce sens, la DRAC de Bretagne a proposé une zone d'étude, répartie sur 26 communes (entre la Ria d'Etel et la presqu'île de Rhuys), validée par le comité scientifique de Carnac.



Ile-d'Houat

Ile-d'Hoëdic

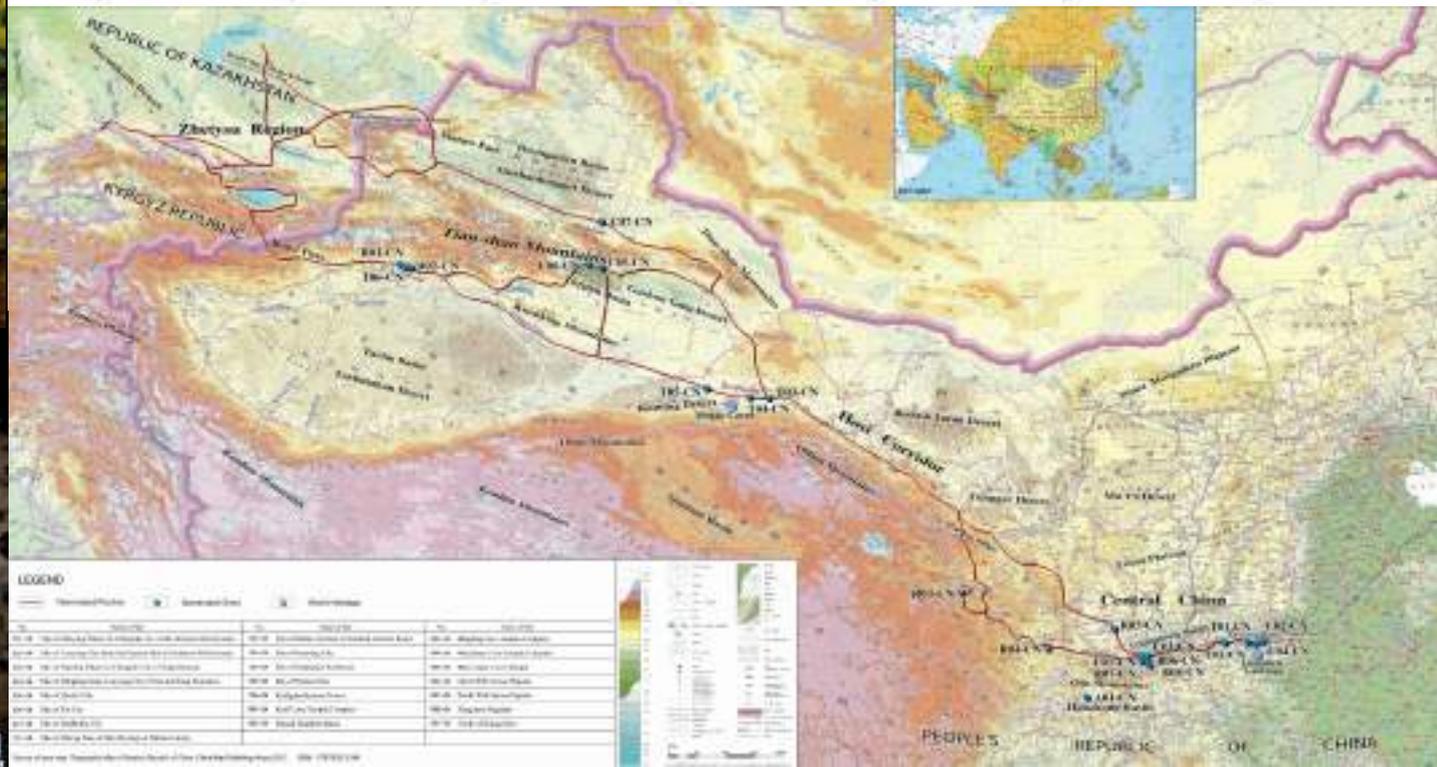


L'objectif du projet proposé sur cette zone est de créer une dynamique qui devrait permettre d'en étendre le périmètre sur la base de critères d'études et de gestion patrimoniale qui auront été développés et ce, afin de mieux répondre aux attentes des collectivités en termes de projet de développement à l'échelle d'un territoire et de préparer le plan de gestion des ensembles qui seront proposés à l'Unesco.

Dans cette perspective, ce document dresse un premier bilan général par commune de ce patrimoine mégalithique et ceci à partir des informations concernant les sites recensés (...)



Le 22 Juin 2014, l'UNESCO a inscrit "le réseau de routes du corridor Chang'an-Tianshan", soit 5000 km des Routes de la Soie sur la liste du patrimoine mondial



古今丝绸之路：跨文明的交流、对话与合作

**The Past and Present of Silk Road:
Dialogue, Communication and Cooperation between Civilizations**

2014年11月7日-9日

北京大学英杰交流中心第八会议室

November 7th-9th, 2014

Meeting Room No.8, Yingjie Exchange Center, Peking University



LES ROUTES DE LA SOIE

« Cultural exchange continues and creates the civilisation »

« Dialogue, communication and cooperation between civilizations »

2006

丝路文化西安国际研讨会
Xi'an international seminar of "Silk Road"



北京论坛
BEIJING
FORUM
2014
分论坛六
Panel Session VI

古今丝绸之路：跨文明的交流、对话与合作

The Past and Present of Silk Road:

Dialogue, Communication and Cooperation between Civilizations

2014年11月7日-9日

北京大学英杰交流中心第八会议室

November 7th-9th, 2014

Meeting Room No.8, Yingjie Exchange Center, Peking University



Putin backs Silk Road proposal

Russia 'steadfastly supports China's efforts in championing core interests'

By ZHANG YUNBI
zhangyunbi@chinadaily.com.cn

Russian President Vladimir Putin has voiced support for China's Silk Road Economic Belt initiative, which is aimed at reviving the ancient Eurasian trading route.

Putin told visiting Chinese Foreign Minister Wang Yi in the Kremlin on Tuesday that Moscow supports the initiative, proposed by President Xi Jinping, and "steadfastly supports China's efforts in championing core interests".

An official release issued after an earlier meeting between Wang and his Russian counterpart Sergei Lavrov said both countries are ready to "proactively explore" cooperation on the Silk Road plan and Russia's idea of creating a "passage" between Asia and Europe and integrating Eurasian economies.

They are shifting from preliminary supportive language for each other to joint efforts in initiating working-level liaison on the two concepts, King said.

In late March, the State Council authorized a landmark document — "Vision and Actions on Jointly Building the Silk Road Economic Belt and 21st Century Maritime Silk Road" — to be issued, outlining the blueprints.

At his meeting with Putin, Wang suggested "docking" the Chinese and Russian initiatives "in order to tackle new changes in the international and regional situation".

Wang told a joint news conference that Russia's "look East" policy and China's accelerated westward openings "have created historic opportunities for docking the two countries' development strategies".

sian economies.

Countries including Russia and Central Asian nations have shown increasing interest in the Silk Road Economic Belt, proposed by Xi in 2013.

Xing Guangcheng, a senior scholar at the Chinese Academy of Social Sciences, said the consensus on Tuesday indicates the two countries are "taking a tangible step forward".

gies".

Li Hui, China's ambassador to Russia, said in a speech to university students in Moscow in February that "the Belt and Road" could meet bilateral cooperation programs half-way, such as Sino-Russian oil and gas pipelines and China's participation in the development of Russia's Far East.

SEE "RUSSIA" PAGE 3



Russian President Vladimir Putin meets with Chinese Foreign Minister Wang Yi in Moscow on Tuesday. DAI TIANFANG / XINHUA

**« ... Civiliser la modernité
par la culture . »**

**WHANG Shu, Architecte, Global award for sustainable architecture,
Pritzker Price**

CONVENTION-CADRE SUR LA VALEUR
DU PATRIMOINE CULTUREL POUR LA SOCIÉTÉ



FARO, 27 OCTOBRE 2005



**Convention sur la valeur
du patrimoine culturel
pour la société
(Faro, 2005-2011)**

Dans une société de plus en plus mondialisée la recherche d'attaches et d'enracinement répond au besoin d'appartenance et d'identification des individus. La convention de Faro aborde la question du pourquoi et du pour qui transmettre le patrimoine.

Ce texte présente le patrimoine culturel comme une ressource servant aussi bien au développement humain, à la valorisation des diversité culturelles et à la promotion du dialogue interculturel qu'à un modèle de développement économique fondé sur les principes d'utilisation durable des ressources. Il est basé sur l'idée que la connaissance et l'utilisation du patrimoine relèvent du droit du citoyen à participer à la vie culturelle.

New life for historic cities

The historic urban landscape approach explained



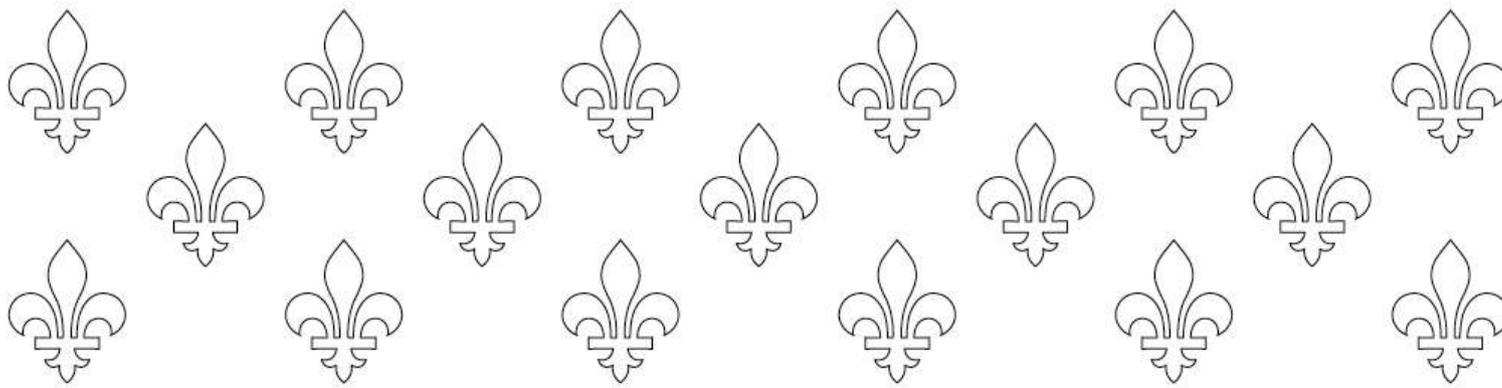
Une nouvelle vie pour les villes historiques
Recommandation de l'UNESCO sur les paysages historiques et culturels (2011-11)

L'UNESCO prône une approche de la gestion des paysages urbains historiques, intégrant les objectifs de conservation du patrimoine urbain et ceux du développement socio-économique. Le patrimoine urbain est considéré comme un atout social, culturel et économique pour le développement des villes.

L'approche centrée sur le paysage urbain historique dépasse la conservation de l'environnement physique, pour appréhender l'ensemble de l'environnement humain dans ses éléments matériels et immatériels. Elle vise à améliorer la durabilité des processus et des projets de planification et d'aménagement en prenant en compte l'environnement bâti existant, le patrimoine immatériel, la diversité culturelle, les facteurs socio-économiques et environnementaux et les valeurs des communautés et des populations locales.

« Le patrimoine matériel et immatériel est une source de cohésion sociale, un facteur de diversité et un moteur de créativité, d'innovation et de renouvellement urbains. Nous devons redoubler d'efforts pour mobiliser ce potentiel. » – Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, au Forum urbain mondial (Naples, 2012)





ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Extrait de la «Loi sur le développement durable»
du Québec entrée en vigueur en avril 2006 :
« (...) le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux,
de paysages, de traditions et de savoir-faire, reflète
l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci
de génération en génération et sa conservation favorise
le caractère durable du développement. (...) »

**BẢO TỒN DI SẢN
ĐỂ HỘI NHẬP
VÀ PHÁT TRIỂN
BỀN VỮNG**

**CONSERVER LES PATRIMOINES
DANS UNE PERSPECTIVE
D'INTÉGRATION ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**





Contact : marinos.alain@gmail.com

Site Internet : <http://www.alainmarinos.net>

BONUS

« Il ne sert à rien de décrire les symptômes de la crise écologique, si nous n'en reconnaissons pas la racine humaine. (...) C'est la culture, non seulement dans le sens de monuments du passé mais surtout dans son sens vivant, dynamique et participatif, qui ne peut pas être exclue lorsqu'on repense la relation de l'être humain avec l'environnement. »

**Encyclique « Laudato si »
du Pape François
Troisième chapitre: une écologie intégrale
II: L'écologie culturelle extrait §144**



Si les particularismes de chaque culture (je cite ...)* « créent les valeurs esthétiques et spirituelles qui donnent son prix à la vie », *il apparaîtrait dangereux de considérer les identités comme des systèmes figés et clos que nous (je cite ...)* « recueillons précieusement dans les bibliothèques et dans les musées parce que nous nous sentons de moins en moins certains d'être capables d'en produire d'aussi évidentes.» *Notre tradition muséologique et conservatrice peut s'avérer ici relativement réductrice.

Extraits de « Race et culture » : conférence prononcée à l'invitation de l'UNESCO par Claude Lévi Strauss le 22/03/1971



CONVENTION

on the Protection and
Promotion of the

Diversity of
Cultural
Expressions



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

**Convention pour la protection
et la promotion de la diversité des
expressions culturelles
Paris (2005- 2007) :**

“(...) la Convention rappelle que la diversité culturelle doit être intégrée en tant qu’élément stratégique dans les politiques nationales et internationales de développement, ainsi que dans la coopération internationale pour le développement durable.

Prenant en compte que la culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace et reconnaissant l'importance des connaissances traditionnelles comme une source de richesse immatérielle et matérielle, elle reconnaît la nécessité de prendre des mesures pour protéger la diversité des expressions culturelles, y compris leur contenu (...)”